

## Faculté Saint-Jean (En Français)

### Avis Important 1404

### Les professeurs 1405

- Note historique 1405
- Personnel académique de la Faculté 1405

### Renseignements généraux 1408

- Calendrier académique 2018–2019 1408
- Politique linguistique 1419
- Services 1420
- Prix et bourses 1420

### Règlements de la Faculté 1420

- Admission 1420
- Inscriptions 1428
- Classification des cours 1428
- Exigences académiques 1430
- Tests de langue 1430
- Crédits par évaluation spéciale 1432
- Conditions de résidence 1433
- Niveau académique et collation des grades 1434
- Réexamen 1435
- Appels et griefs 1435
- Conseillers d'étude 1436

### Renseignements généraux 1437

- Cours de français 1437
- BA après un premier diplôme 1438
- Maîtrise en sciences de l'éducation – Études en langue et culture 1438
- Maîtrise en arts en études canadiennes 1438
- Options 1438

### Centre collégial de l'Alberta (En Français) 1439

### Les cours 1446

- Renseignements généraux **1446**
- Description des cours **1446**
- Exigences physiques de certains cours universitaires **1446**
- Cours offerts **1447**

## Programs **1448**

### Undergraduate **1448**

- Baccalauréat bilingue en Administration des affaires **1448**
- Baccalauréat en Éducation **1450**
- Baccalauréat ès arts **1462**
- Baccalauréat ès science en génie **1479**
- Baccalauréat ès sciences **1480**
- Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue) **1489**
- Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue) **1491**

### Combined Degree **1497**

- Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat ès sciences **1497**

---

## Avis Important:

*Important Notice* à la première page de l'annuaire

1. *Please Note* à la table des matières de l'annuaire
2. *Inquiries*

Toute correspondance au campus principal devra porter la mention: University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2E2

Toute correspondance à la Faculté Saint-Jean devra porter la mention: 8406, rue Marie-Anne Gaboury (91 Street), Edmonton, Alberta, T6C 4G9

Téléphone:

Campus principal (780) 492-3111,

Faculté Saint-Jean (780) 465-8700

3. Heures d'ouverture de l'Université: 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés).
4. Heures d'ouverture de la Faculté Saint-Jean: 8 h 30 à 12h, 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés).

## Les professeurs

### Note historique

Le Juniorat Saint-Jean a été fondé en 1908, l'année même où a été inaugurée la Faculty of Arts and Sciences de l'Université de l'Alberta.

Les deux institutions ont le même âge, mais ont évolué de façon très différente. Le Collège est devenu Collège Universitaire Saint-Jean, partie intégrante et secteur bilingue de l'Université de l'Alberta, 62 ans après sa fondation, le 27 novembre 1970. Le statut officiel de Faculté lui fut accordé en septembre 1977 et sa dénomination devint "Faculté Saint-Jean" en mai 1978.

La Faculté Saint-Jean se définit aujourd'hui par son statut universitaire de langue française. Elle dessert les étudiants capables de poursuivre en français des études universitaires. La Faculté se donne pour mission de répondre aux besoins particuliers des francophones de l'Ouest du Canada.

Tout centre universitaire se doit d'enrichir dans la mesure du possible la vie non seulement intellectuelle mais culturelle de sa clientèle. Aussi, la Faculté Saint-Jean se voit-elle la mission particulière de contribuer à l'enrichissement culturel de ses étudiants aussi bien que de l'ensemble de la vie française en Alberta. Par cet engagement (concrétisé dans le développement de Saint-Jean) l'Université espère promouvoir la culture française dans l'Ouest du Canada.

### Personnel académique de la Faculté

#### Personnel

##### Doyen

P-Y Mocquais, PhD (Littérature)

##### Vice-doyen principal et aux études

P Mulatris, PhD (Sciences sociales)

##### Vice-doyenne, Recherche et innovation

M Pelletrin, PhD (Éducation)

##### Vice-doyenne, Division Éducation

M Cavanagh, PhD (Éducation)

##### Professeurs émérites

M Arnal, PhD (Administration de l'éducation)

EA Auger, PhD (Science politique/Économie)

EV Blackburn, PhD (Chimie)

J Boeglin, PhD (Psychologie)

JA Bour, PhD (Français)  
G Cadrin, PhD (Français)  
Y d'Entremont, PhD (Éducation)  
P Dubé, PhD (Français)  
D Gignac, PhD (Écologie végétale)  
L Godbout, PhD (Philosophie)  
M Kapetanovich, DU  
L Ladouceur, PhD (Théâtre)  
A La France, PhD (Musique)  
F Levasseur-Ouimet, PhD (Éducation)  
Y Mahé, PhD (Éducation)  
F McMahon, PhD (Éducation)  
R Parent, PhD (Français)  
P Sing, PhD (Littérature)  
C Tardif, PhD (Éducation)

### Professeurs titulaires

F Boily, PhD (Science politique)  
A Bouferguène, PhD (Mathématique)  
M Cavanagh, PhD (Éducation)  
C Couture, PhD (Histoire)  
M de Montigny, PhD (Physique)  
S El Ghoul, PhD (Finance)  
L Fagnan, PhD (Musique)  
M Jacquet, PhD (Éducation)  
P-Y Mocuais, PhD (Littérature)  
D Mounsef, PhD (théâtre)  
P Mulatris, PhD (Sciences sociales)  
S Ravi, PhD (Littérature)  
H Safouhi, PhD (Mathématique)

### Professeurs agrégés

L Cammarata, PhD (Éducation)  
F Davoine, PhD (Biologie)  
S ElAtia, PhD (Éducation)  
R Langevin, PhD (Éducation)  
E Lemaire, PhD (Éducation)  
H Lemieux, PhD (Biologie)  
C Leonard, PhD (Éducation)  
M Pellerin, PhD (Éducation)  
M Snauwaert, PhD (Français)  
S Wilson, PhD (Anglais, Lettres)

**Professeurs adjoints**

B Bahi, PhD (Anthropologie)  
G Durou, PhD (Sociologie)  
JC Gaudet, PhD (Santé et études autochtones)  
S Gnidehou, PhD (Biologie)  
V Lapointe-Gagnon, PhD (Histoire/Droits linguistiques)  
P Lupien, PhD ( Science politique)  
B Nkuiya, PhD (Économie)  
V Plourde, PhD (Psychologie)  
A-J Villeneuve, PhD (Linguistique française)

**Directrice, Bibliothèque Saint-Jean**

D. Lacroix, MLIS (p.i).

**Faculty Service Officers**

N Mokri, MD  
S Pelletier, PhD

**Personnel administratif****Doyen adjoint, Gestion des études**

D Fontaine, MEd

**Doyenne adjointe, Opérations et soutien corporatif**

P Nankoua, MBA

**Directrice de l'Institut Marcelle et Louis Desrochers pour les recherches transdisciplinaires en francophonies canadiennes et internationales (IMLD)**

S Ravi, PhD (Littérature)

**Autres membres du Conseil de la Faculté****Président de l'Université**

DH Turpin, CM, PhD, LLD, FRSC

**Registraire de l'Université**

LM Collins

**Un(e) représentant(e) de la (l')**

Faculty of Arts

Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences

Faculty of Augustana

Faculty of Business

Faculty of Education

Faculty of Nursing

Faculty of Science

Alberta Teachers' Association

Association canadienne-française de l'Alberta

Canadian Parents for French

Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta

Société Radio-Canada

Deux représentant(e)s des chargé(e)s de cours

Trois représentant(e)s de l'Association des universitaires de la Faculté Saint-Jean

Un(e) représentant(e) de l'Association des étudiants à la maîtrise

## Renseignements généraux

### Calendrier académique 2019-2020

Toutes les dates limites au calendrier académique sont indiquées par le symbole ■ . Tout retard peut entraîner des pénalités académiques et financières.

Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission, de réadmission et de transfert pour les étudiants du premier cycle se trouvent à la Undergraduate Application Deadlines for Admission and Readmission (ou Application for Admission). Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission à la *Faculty of Graduate Studies and Research* se trouvent à la Regulations of the Faculty of Graduate Studies and Research.

Consulter le menu Registration and Courses à [www.registrarsoffice.ualberta.ca](http://www.registrarsoffice.ualberta.ca) pour les heures du système d'inscription en ligne *Bear Tracks*.

Pour le calendrier académique officiel (Academic Schedule) consulter la Academic Schedule de l'annuaire.

## 2019

### JUILLET 2019

- |      |   |
|------|---|
| 1    | Début de la cent-treizième année universitaire.   |
| 1    | Fête du Canada. L'Université est fermée.  |
| 8    | Début des cours offerts au trimestre d'Été.   |
| 8-11 | ■ Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre d'Été seront acceptées seulement pendant cette période.  |
| 11   | ■ Date limite pour retirer sa participation au programme <i>Alberta Health Insurance Program (UAHIP)</i> de l'Université en remettant, de les bureaux l'International Services Centre, la preuve d'inscription dans le programme <i>Alberta Health Care Insurance Plan</i> .  |
| 11   | ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Été (cours de six semaines et première moitié des cours de trois semaines): dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne <i>Bear Tracks</i> disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui souhaitent ajouter ou enlever les cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre doivent communiquer avec le Bureau des admissions. |
| 11   | ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre d'Été. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront une pénalité pour paiement en retard.  |
| 15   | ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.  |
| 22   | ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.   |
| 22   | ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Été.  |

- 26 ■ Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre d'Été.
- 29 Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été.
- 31 ■ Date limite pour écrire un examen différé spécial pour les étudiants qui ont manqué un examen différé pour cause Voir *Attendance; Absence from Final Exams* de la section *University Regulations and Information for Students*.

## AOÛT 2019

- 1 ■ Date limite pour les inscriptions des cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été : dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. Les étudiants peuvent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.
- 5 ■ Fête du Patrimoine. L'Université est fermée.
- 6 ■ Date limite pour le remboursement des cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 6 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines du trimestre d'Été.
- 8 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Été.
- 14 Dernier jour des cours du trimestre d'Été
- 14-23 *U of A Plus International Undergraduate Academic Success program.*
- 15-16 Période des examens finals pour les cours du trimestre d'Été, des exceptions peuvent s'appliquer.
- 19 Début des inscriptions aux cours désignés pour "delayed registration" pour les étudiants de la catégorie Open Studies.
- 26 Première journée des stages en éducation (EDU S).



- 26 Session d'orientation pour les stages en éducation (EDU S).
- 27 ■ Souper rencontre pour les stages en éducation (EDU S).
- 27-29 Journées d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord.
- 30 ■ Journées d'orientation pour les nouveaux étudiants du premier cycle à la Faculté Saint-Jean.

## SEPTEMBRE 2019

- 1 ■ Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre, sur *Bear Tracks* une demande de remise de diplôme pour la collation des grades d'Automne.
- 2 Journées d'orientation pour les nouveaux étudiants du premier cycle au Campus Nord.
- 2 Fête du Travail. L'Université est fermée.
- 3 Début des cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 9 Début des cours intensifs pour les étudiants en stage en éducation (EDU S).
- 16 ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne *Bear Tracks* disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 3 octobre seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 17-23 ■ Étudiants du premier et du deuxième cycle: période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts aux trimestres d'Automne et d'Automne/Hiver.
- 23 ■ Date limite pour apporter des modifications de couverture pour les soins de santé et les soins dentaires de la SU. Les étudiants qui désirent se retirer de ce service ou changer leur couverture doivent le faire au [www.ihaveaplan.ca](http://www.ihaveaplan.ca).

- 26 ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 27 ■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, dans les bureaux de l'International Services Centre, la preuve d'inscription dans le programme *Alberta Health Care Insurance Plan*.
- 30 ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription aux trimestres d'Automne. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assigner une pénalité pour paiement en retard. Pour éviter les frais à tempérament, tous les frais d'Automne / Hiver doivent être payés avant la date limite frais d'Automne terme.
- 30 ■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle inscrits dans la voie thèse soumettent la thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades d'Automne.
- 30 ■ Date limite pour que la Faculté Saint-Jean soumette le *Report of Completion of Course-Based Master's Degree form* à la *Faculty of Graduate Studies and Research*, et permettre aux étudiants dans la voie projet, de faire partie de la collation des grades d'Automne.
- 30 ■ Date limite pour que les étudiants du deuxième cycle remplissent, dans *Bear Tracks*, la permission de faire partie de la collation des grades d'Automne.

## OCTOBRE 2019

- 3 ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 8 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne.
- 11 Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Automne
- 14 Jour de l'Action de grâces. L'Université est fermée.

21 ■ Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.

28 ■ Retour aux stages pour les étudiants en éducation (EDU S).

## NOVEMBRE 2019

1 ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants peuvent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.

11 Jour de l'Armistice. L'Université est fermée.

12-15 Semaine de lecture au trimestre d'Automne. Les cours sont annulés sauf pour les étudiants en stage en éducation.

18 Date limite de retrait des stages en éducation (EDU S) avec 50% de remboursement.

19-20 ■ Collation des grades, Partie I, II et III

22 ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.

22 ■ Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Hiver.

29 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Automne.

29 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Automne. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.

29 Date limite pour le retrait des stages en éducation (EDU S).

## DÉCEMBRE 2019

- 4 ■ Session d'information des stagiaires en éducation (EDU S 420, 470) pour le trimestre d'Hiver.
- 6 ■ Fin de stage d'Automne.
- 6 ■ Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Automne. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 9-21 Période des examens finals (incluant les examens consolidés) pour les cours offerts au trimestre d'Automne. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté. Les examens autres que consolidés auront lieu pendant la période du 11 au 20 décembre (inclusivement). Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période.
- 25-31 Vacances de Noël. L'Université est fermée.

## 2020

## JANVIER 2020

- 1 Le Jour de l'An. L'Université est fermée.
- 3 ■ Journée d'orientation pour les étudiants internationaux au Campus Nord
- 3 ■ Journée d'orientation pour les étudiants de la Faculté Saint-Jean.
- 6 ■ Début des cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 17 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts aux deux trimestres de l'Automne/Hiver.
- 17 ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre d'Hiver: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système d'inscription en ligne Bear Tracks disponible jusqu'à minuit). Les

étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 5 février seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.

- 20-24 ■ Étudiants du premier et du deuxième cycle : période des inscriptions comme auditeur ou des changements de « credit » à « audit » pour les cours offerts au trimestre de l'automne et de l'Automne/Hiver.
- 23 Session d'orientation pour les stages en éducation (EDU S 420, 470).
- 24 ■ Date limite des remboursements pour les cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 27 Foire d'emploi pour les étudiants en éducation à la Faculté Saint-Jean.
- 31 ■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, dans les bureaux du *International Services Centre*, la preuve d'inscription dans le programme *Alberta Health Care Insurance Plan*.
- 31 ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assigner une pénalité pour paiement en retard.

## FÉVRIER 2020

- 1 ■ Date limite pour les étudiants du premier cycle pour soumettre une demande de remise de diplôme en ligne *Bear Tracks* pour la collation des grades du Printemps.
- 1 ■ Date limite pour une demande de réévaluation d'examen final pour le trimestre d'Automne.
- 5 ■ Date limite des remboursements des cours offerts au trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.

- 5 ■ Souper rencontre pour les stages en éducation (EDU S).
- 7 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 14 ■ Début des inscriptions sur le système d'inscription en ligne *Bear Tracks* pour les cours offerts au trimestre Printemps/Été 2020.
- 14 ■ Dernier jour des cours de six semaines offerts à la première moitié du trimestre d'Hiver.
- 17 ■ Fête légale provinciale. L'Université est fermée.
- 18-21 ■ Semaine de lecture au trimestre d'Hiver. Les cours sont annulés. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.

**MARS 2020**

- 2 ■ Début des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
- 2 Début des stages en éducation (EDU S).
- 4 12h00 à 13h00 Réunion électorale du Students' Union. Les cours sont annulés durant cette période
- 13 ■ Date limite pour annuler l'inscription aux cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants doivent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.
- 20 ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 23 Date limite de retrait des stages en éducation (EDU S) avec 50% de remboursement.

AVRIL 2020

- 1 ■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle dans la voie thèse pour soumettre leur thèse à la *Faculty of Graduate Studies and Research* pour qu'ils puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
- 1 ■ Dernier jour pour la Faculté Saint-Jean pour soumettre le *Report of Completion of Course-Based Master's Degree form* à la *Faculty of Graduate Studies and Research*, pour que les étudiants dans la voie projet, puissent faire partie de la collation des grades du printemps.
- 1 ■ Dernier jour pour les étudiants du deuxième cycle pour remplir, sur *Bear Tracks*, la permission de faire partie de la collation des grades du Printemps.
- 1 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre d'Hiver.
- 1 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 8 Dernier jour des cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté.
- 10 Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 13 ■ Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 14-25 Période des examens finals (incluant les examens consolidés) pour les cours offerts au trimestre d'Hiver. Des exceptions peuvent s'appliquer, les étudiants doivent consulter l'administration de leur Faculté. Les examens autres que consolidés auront lieu pendant la période du 15 au 24 avril (inclusivement). Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne sera autorisée pendant cette période.
- 17 Date limite pour le retrait des stages en éducation (EDU S).
- 24 Dernier jour des stages en éducation (EDU S).

## MAI 2020

- 4 ■ Date limite d'inscription aux stages en éducation (EDU S) pour le trimestre d'Automne.
- 4 ■ Début des cours offerts au trimestre du Printemps.
- 4-7 ■ Les inscriptions à titre d'auditeur au trimestre du Printemps seront acceptées seulement pendant cette période.
- 7 ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des frais d'inscription des cours offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui n'auront pas payé la totalité de leurs frais de scolarité ou fait des arrangements se verront assigner une pénalité pour paiement en retard.
- 7 ■ Date limite pour retirer sa participation au programme *Alberta Health Insurance Program (UAHIP)* de l'Université en remettant, dans les bureaux de l'International Services Centre, la preuve d'inscription dans le programme Alberta Health Care Insurance Plan.
- 7 ■ Date limite pour les inscriptions aux cours offerts au trimestre du Printemps (cours de six semaines et première moitié des cours de trois semaines) : dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours (système *Bear Tracks* sera disponible jusqu'à minuit). Les étudiants qui souhaitent ajouter ou enlever les cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps doivent communiquer avec le Bureau des admissions.
- 9 *Charter day*
- 11 ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la première moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 18 Fête de la Reine. L'Université est fermée.
- 19 ■ Date limite des remboursements des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 19 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.



- 22 Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre du Printemps.
- 25 Début des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 28 ■ Date limite pour les inscriptions aux cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps: dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. Les étudiants doivent contacter leur Faculté pour obtenir de l'aide.

**JUIN 2020**

- 1 ■ Date limite des remboursements des cours de trois semaines offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement.
- 3 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines offerts au trimestre du Printemps.
- 5 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la deuxième moitié du trimestre du Printemps.
- 9-12 ■ Collation des grades, Parties I à VI.
- 10 Dernier jour des cours offerts au trimestre du Printemps. Des exceptions peuvent s'appliquer.
- 11-12 Période des examens finals pour les cours du trimestre du Printemps. Les cours sont annulés, des exceptions peuvent s'appliquer.
- 15-18 Collation des grades, Parties VII à XI.
- 30 ■ Clôture de la cent-treizième année universitaire.

**Politique linguistique**

A la Faculté Saint-Jean, la langue de la vie pédagogique et sociale est le français. À l'exception des cours d'anglais, nos cours et nos services sont offerts en français. La langue de travail pour les administrateurs, les professeurs et les membres du personnel de soutien est le français.

Tous les membres de la communauté du Campus Saint-Jean s'engagent à respecter et à promouvoir le caractère immersif francophone de l'institution, dans le cadre bilingue qu'offre l'Université de l'Alberta.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

### Services

1. **Bibliothèque:** Le service des bibliothèques de l'Université de l'Alberta met à la disposition des professeurs et des étudiants de la Faculté Saint-Jean, une riche bibliothèque contenant des ressources en sciences humaines et sociales, en sciences pures et en sciences de l'éducation et comprenant un secteur de matériel pédagogique et de littérature-jeunesse. C'est une bibliothèque de consultation et de prêts. Tous les étudiants ont également accès aux bibliothèques des autres campus de l'Université de l'Alberta.
2. **Services de counseling:** «Student Counselling Services» offre des services de counseling à tous les étudiants qui vivent des difficultés personnelles ou académiques. Ces services sont offerts en français à la Faculté Saint-Jean.
3. **Soutien pédagogique:** La Centrale offre gratuitement des services de mentorat entre pairs à tous les étudiants du Campus Saint-Jean qui veulent améliorer leurs compétences en français, en anglais ou en sciences.
4. **Résidence:** La Résidence Saint-Jean est conçue et organisée comme un service qui complète l'expérience éducative offerte par la Faculté Saint-Jean. Les étudiants qui demandent à être admis en résidence s'engagent à en accepter les buts, c'est-à-dire, à vivre en français dans les divers lieux du Campus Saint-Jean, à étudier sérieusement, et à faire preuve d'esprit communautaire. La résidence est située sur le campus de la Faculté et peut recevoir environ 100 étudiants. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service des Résidences, 214, Résidence Saint-Jean (780) 466-3824.  
**Transport:** La Faculté Saint-Jean est située au 8406, rue Marie-Anne Gaboury, à environ six kilomètres à l'est du Campus Nord (campus principal) de l'Université de l'Alberta. Les étudiants peuvent cependant suivre des cours à la fois à la Faculté Saint-Jean et dans d'autres facultés de l'Université grâce à un service de transport entre les cours.

### Prix et bourses

Voir [www.registraroffice.ualberta.ca/Scholarships-and-Awards.aspx](http://www.registraroffice.ualberta.ca/Scholarships-and-Awards.aspx) pour les renseignements généraux concernant les bourses de premier cycle.

Voir [www.csj.ualberta.ca](http://www.csj.ualberta.ca) pour les renseignements concernant les prix et les bourses de la Faculté Saint-Jean.

## Règlements de la Faculté

### Admission

#### Demande d'admission

La procédure d'admission est indiquée à la Undergraduate Application Procedures and Deadlines de l'annuaire de l'Université.

L'admission à la Faculté Saint Jean est compétitive. La présentation des exigences minimales ne garantit pas l'admission. Les candidats seront évalués sur la base de leurs dossiers académiques, comme décrit cidessous.

#### Conditions d'admission

1. L'admission des candidats sera évaluée en fonction de leur moyenne d'inscription à cinq matières appropriées de 12e année ou l'équivalent. Voir la section High School Applicants pour connaître les exigences minimales en matière de notes et de moyennes d'admission.

2. **Compétence dans la langue française:** Le français est la langue d'enseignement dans tous les programmes à la Faculté Saint-Jean. Par conséquent, tous les candidats doivent posséder une connaissance adéquate du français oral et écrit pour être admis à la Faculté Saint-Jean. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Tous les candidats devront démontrer leur compétence dans la langue française avant d'être admis. Ils peuvent la démontrer par:
- la réussite d'un des cours suivants (Curriculum de Alberta Education):
    - Français 30-1, 30-2
    - French 30 (9 ans), 31
    - French Language Arts 30-1, 30-2

**OU**

- par la réussite de quatre années d'études en français à temps plein. Ces études peuvent être une combinaison d'études secondaires et postsecondaires; **OU**
- en étant détenteur d'un premier diplôme d'une université accréditée où le français est la langue d'enseignement.

Le détail des conditions d'admission aux divers programmes universitaires figure aux Undergraduate Admission de l'annuaire de l'Université.

Les cours de la XII<sup>e</sup> année indiqués ci-dessus sont basés sur le curriculum de Alberta Education. Les candidats provenant des autres provinces et territoires doivent consulter le site du Bureau du registraire à [www.admissions.ualberta.ca](http://www.admissions.ualberta.ca) pour connaître les équivalences des cours acceptables pour l'admission.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau des admissions, Faculté Saint-Jean.

### **Admission aux programmes du BA, du BEd, du BEd/BSc, du BSc, du BSc (science de l'environnement et de la conservation bilingue) et BSc (science infirmière-bilingue)**

#### **Baccalauréat ès arts**

- Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
- Une langue de niveau 30 (autre que le français). (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Compétence dans la langue anglaise). (Voir note 1).
- Trois matières parmi les groupe A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour l'admission, cependant quelques disciplines exigent Mathématiques 30-1 comme préalable à certains cours (voir notes ci-jointes). Seulement un des cours Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 pourra être utilisé comme base d'admission. Afin de maximiser leur programme et leur choix de cours, nous encourageons tous les candidats à présenter un choix de matières dans les groupes A et C.
- Voir les notes additionnelles concernant les matières exigées pour des majeures et mineures spécifiques.

#### **Notes**

- Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.
- Le candidat qui choisit comme majeure Science politique devrait présenter Études sociales 30-1.
- Le candidat qui choisit comme majeure ou mineure Psychologie devrait présenter Mathématiques 30-1 ou 30-2.
- Le candidat qui choisit comme majeure Économie doit présenter Mathématiques 30-1 et la présentation de Mathématiques 31 est recommandée. Mathématiques 30-1 n'a pas à être inclus dans les cinq matières de niveau 30 exigées pour l'admission mais certains cours de la majeure exigent ce cours à titre de préalable.
- Le candidat qui choisit une majeure en Mathématiques doit présenter Mathématiques 30-1 et Mathématiques 31, s'il choisit une mineure en Mathématiques il devrait présenter Mathématiques 30-1. Ces matières n'ont pas à être incluses dans les cinq matières exigées pour l'admission mais certains cours de la majeure et de la mineure exigent ces cours à titre de préalables.

6. Le candidat qui veut transférer à la Faculty of Business doit présenter Mathématiques 30-1. Cette matière n'a pas à être incluse dans les cinq matières exigées pour l'admission mais certains cours exigés pour l'admission par la Faculty of Business exigent Mathématiques 30-1 à titre de préalable.

**Baccalauréat en éducation****Élémentaire****Exigences d'admission**

1. Un cours parmi Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
2. Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde, voir Étudiants spéciaux.) (Voir note.)
3. Trois matières parmi les groupe A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour être admis au programme en éducation (élémentaire). Cependant, seulement un cours parmi Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 sera utilisé aux fins de l'admission.

**Note:** Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

**Secondaire****Exigences d'admission**

1. Un parmi Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
2. Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Étudiants spéciaux.) (Voir note.)
3. Trois matières parmi les groupe A, B et/ou C. Une seule matière peut être présentée dans le groupe B. Mathématiques 30-2 peut être utilisé pour être admis au programme en éducation (secondaire). Cependant, seulement un cours parmi Mathématiques 30-1 ou Mathématiques 30-2 sera utilisé aux fins de l'admission. Voir ci-dessous les exigences supplémentaires selon la majeure.

**Note:** Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

**Exigences supplémentaires selon la majeure**

1. Le candidat qui choisit comme majeure Mathématiques doit présenter Mathématiques 30-1.
2. Le candidat qui choisit comme majeure Sciences générales, doit présenter Biologie 30, Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1.

**Informations supplémentaires pour les mineures au BEd (secondaire)**

1. Le candidat qui choisit comme mineure Mathématiques devrait avoir Mathématiques 30-1. Mathématiques 30-1 ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels Mathématiques 30-1 est un préalable.
2. Le candidat qui choisit comme mineure Sciences générales, devrait avoir trois cours parmi Biologie 30, Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1. Ces cours ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels Mathématiques 30-1 est un préalable.
3. Le candidat qui choisit comme mineure Sciences physiques, devrait avoir Chimie 30, Physique 30 et Mathématiques 30-1. Ces cours ne sont pas requis pour être admis au programme, mais la mineure comprend des cours pour lesquels ils sont des préalables.

**Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences**

**Exigences d'admission**

1. Un parmi : Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2; French 30 (9 ans).
2. Une langue autre que le français, y compris une langue autochtone de niveau 30 reconnue au Canada. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Étudiants spéciaux.) (Voir note.)
3. Mathématiques 30-1.
4. Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Computing Science (CSE) Advanced Level, Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits), Mathématiques 31 et Physique 30.

**Note:** Si un candidat présente un cours de français langue seconde (French Language Arts de niveau 30, French de niveau 30 ou l'équivalent), l'autre langue de niveau 30 doit être la langue d'enseignement de l'école. Par exemple, pour être admis, un candidat albertain ayant étudié dans une école anglophone, doit présenter English Language Arts 30-1; un candidat résidant au Mexique, qui a étudié dans une école où la langue d'instruction est l'espagnol, doit présenter un cours terminal d'espagnol.

**Exigences d'admission supplémentaires pour les majeures au BEd/BSc (secondaire)**

1. Le candidat qui choisit comme majeure Sciences biologiques, doit présenter Biologie 30 et Chimie 30.
2. Le candidat qui choisit comme majeure Sciences physiques, doit présenter Chimie 30 et Physique 30.
3. Le candidat qui choisit comme majeure Sciences mathématiques, doit présenter deux matières parmi Biologie 30, Chimie 30 ou Physique 30.

**Note:** Les matières exigées peuvent varier en fonction de la mineure choisie.

**Baccalauréat ès sciences**

1. Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
2. Un parmi English Language Arts 30-1 ou Anglais langue seconde de niveau 30. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir note et Compétence dans la langue anglaise.
3. Mathématiques 30-1
4. Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Mathématiques 31, Physique 30, ou Computing Science (CSE) Advanced Level-Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits).

**Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue)**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les admissions au programme de Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation – bilingue) sont suspendues. Les étudiants admis dans le programme avant septembre 2015 doivent satisfaire toutes les exigences du programme au plus tard le 30 avril 2021. Les derniers étudiants recevront leur diplôme à la collation des grades du printemps en 2021.

**Note:** Les candidats doivent soumettre la demande d'admission à la Faculté Saint-Jean. Voir Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue).

1. Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2.
2. Un parmi English Language Arts 30-1 ou Anglais langue seconde de niveau 30. (Pour les critères de compétence en anglais/langue seconde voir Étudiants spéciaux).
3. Mathématiques 30-1
4. Chimie 30
5. Biologie 30

**Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)**

**Note:** Les candidats doivent soumettre la demande d'admission à la *Faculty of Nursing* (voir BSc in Nursing-Bilingual Program/Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue) et BScN—Bilingual Program/Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)).

L'admission est limitée étant donné que le programme est contingenté.

#### Exigences des compétences langagières

1. Anglais: Pour des informations concernant les règlements généraux au sujet de la compétence dans la langue anglaise ainsi que les règlements spécifiques au sujet de la maîtrise de l'anglais oral qui sont applicables à tous les domaines des sciences de la santé, voir Language Proficiency Requirements.
2. Français: Réussir un de ces cours : Français 30-1 ou 30-2 (offerts dans les écoles francophones), French Language Arts 30-1, 30-2 (offerts dans les programmes de français immersion), French 30 (9 ans), ou French 31 (offerts dans les écoles anglophones), ou équivalent.

Pour plus d'information sur le programme et cours obligatoires voir BSc in Nursing-Bilingual Program/Baccalauréatès sciences infirmières (bilingue), Academic Standing and Graduation et BScN—Bilingual Program/Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue).

#### Classification des cours requis pour l'admission

Les cours de la XIIe année indiqués ci-dessous sont basés sur le curriculum de Alberta Education. Les candidats provenant des autres provinces et territoires doivent consulter le site du Bureau du registraire à [www.admissions.ualberta.ca](http://www.admissions.ualberta.ca) pour connaître les équivalences des cours acceptables pour l'admission.

Les matières de XIIe année acceptées par la Faculté se classent dans les trois groupes suivants:

#### Groupe A (Humanités/Sciences sociales, Langues autre que le français ou l'anglais)

Études sociales 30-1

Langue niveau 30 (autre que le français ou l'anglais)

Études autochtones 30 (ne peut être utilisé pour l'admission avec études sociales 30-1)

#### Groupe B (Beaux-Arts)

Applied Graphic Arts 35

Art 30

Art 31

Art dramatique 30

Communication Technology Advanced level Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits)

Dance 35

Musique 30 (chorale, instrumentale ou générale (5 crédits)

Musique 35

Musical Theatre 35

Performing Arts 35 A, B, ou C

#### Groupe C (Maths/Sciences)

Biologie 30

Chimie 30

Computer Science (CSE) Advanced level, Career and Technology Studies (CTS) (5 crédits)

Mathématiques 31

Mathématiques 30-1

Mathématiques 30-2 (voir note 1)

Physique 30  
Science 30

#### Notes

1. Mathématiques 30-2 pourra être accepté comme base d'admission du groupe C dépendamment de certains programmes. Voir les exigences de chaque programme pour plus d'information (Conditions d'admission)

### Déficiences en anglais lors de l'admission

Un étudiant non-anglophone ne présentant pas de cours équivalent à English Language Arts 30-1 lors de son admission doit remédier à cette déficience. Voir Étudiants spéciaux.

### Adultes ne répondant pas aux conditions d'admission

Les candidats âgés de 21 ans ou plus, qui ne répondent pas aux conditions d'admission, peuvent solliciter la permission de s'inscrire dans certains programmes.

#### Critères d'admission

Les candidats doivent avoir réussi un des cours suivants: French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2 ou faire preuve d'un niveau de compétence équivalent dans la langue française. Voir Compétence dans la langue française.

#### Baccalauréat ès arts

Les candidats au programme du BA doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent).

#### Baccalauréat en éducation (élémentaire)

Les candidats au programme du BEd (élémentaire) doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent).

#### Baccalauréat en éducation (secondaire)

Les candidats au programme du BEd (secondaire) doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent). Voir aussi les exigences additionnelles d'admission par majeure (Conditions d'admission).

#### Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences

Les candidats au programme du BEd/BSc doivent avoir réussi, en plus du français, un autre cours de niveau 30 parmi les Groupes A, B ou C (ou l'équivalent). Voir aussi les exigences additionnelles d'admission par majeure (Conditions d'admission).

#### Baccalauréat ès sciences

Les candidats au programme du BSc doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30-1 (ou l'équivalent) et deux cours en science parmi les suivants: Biologie 30, Chimie 30, Physique 30, Mathématiques 31 (ou leurs équivalents).

### Baccalauréat ès science (sciences de l'environnement et de la conservation - bilingue)

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les admissions au programme de Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation – bilingue) sont suspendues. Les étudiants admis dans le programme avant septembre 2015 doivent satisfaire toutes les exigences du programme au plus tard le 30 avril 2021. Les derniers étudiants recevront leur diplôme à la collation des grades du printemps en 2021.

Les candidats au programme du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue) doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30-1, Biologie 30 et Chimie 30 (ou leurs équivalents).

Les candidats doivent avoir obtenu un minimum de 70% de moyenne (sur une échelle de passage de 50%) dans les matières requises.

### Admission des étudiants d'une autre province

1. **Niveaux:** Les candidats d'une autre province canadienne dont le travail accompli correspond aux niveaux indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être admis à la Faculté Saint-Jean, à condition qu'ils aient satisfait aux exigences des programmes choisis.
  - a. **Québec:** Réussite de la première année du programme de CEGEP et obtention de résultats satisfaisants dans les matières requises. Un candidat ayant complété deux ans de CEGEP peut être admis avec équivalences universitaires.
  - b. **Autres provinces:** Diplôme de douzième année.
2. **Équivalences:** La Faculté Saint-Jean se réserve le droit de juger de l'équivalence et de la classification des cours suivis dans une autre province.

### Étudiants spéciaux

La catégorie étudiant spécial s'applique à toute personne qui a la permission de s'inscrire à des cours, mais qui ne postule aucun, diplôme ou certificat de l'Université. La priorité sera accordée aux étudiants n'ayant jamais eu le statut d'étudiant spécial à la Faculté Saint-Jean. À cause des limites d'inscriptions dans certains cours, la Faculté Saint-Jean peut limiter le nombre d'inscriptions des étudiants spéciaux. Pour être considérés comme étudiant spécial à la Faculté Saint-Jean, les candidats doivent normalement avoir un diplôme de premier cycle d'une institution postsecondaire reconnue, une moyenne satisfaisante et démontrer leur compétence dans la langue française [voir Compétence dans la langue française].

### Admission des candidats hors Canada

Voir Applicants from High Schools outside of Canada de l'annuaire de l'Université. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau du Registraire et voir le site internet: [www.international.ualberta.ca](http://www.international.ualberta.ca)

### Admission au programme du Baccalauréat ès arts avec spécialisation

L'admission au programme du BA avec spécialisation se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les candidats à l'admission au BA avec spécialisation auront réussi un minimum de ★24 avec une moyenne d'au moins 3,0 dans l'ensemble des cours et d'au moins 3,3 dans les cours de la spécialisation postulée.



## Admission au BEd/AD

Les critères d'admission au BEd/AD sont les suivants:

1. Être détenteur d'un premier diplôme universitaire qui comprend une préparation adéquate dans les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation élémentaire ou secondaire. Toute déficience déterminée par le Bureau des admissions doit être comblée avant l'inscription aux cours de l'année professionnelle.  
**Élémentaire:** Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★36 ainsi répartis: ★6 par catégorie dans au moins trois des catégories suivantes: Humanités, Sciences Sociales, Beaux-Arts, Sciences et ★18 choisis librement parmi ces catégories.  
**Secondaire:** Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★30 dans une des spécialisations majeures offertes à la Faculté. En plus, les étudiants devront avoir ★12 pertinents à leur spécialisation mineure.
2. satisfaire aux exigences linguistiques (voir Évaluation linguistique)
3. Lettre de motivation : Les candidats doivent soumettre une lettre exposant les raisons qui ont motivé leur choix de carrière et décrivant les expériences vécues qui les ont incités à s'orienter vers la profession enseignante.

## Admission au programme du Baccalauréat bilingue en administration des affaires

### Cours obligatoires

1. Un parmi French 30 (9 ans), 31; Français 30-1, 30-2; French Language Arts 30-1, 30-2
2. English Language Arts 30-1
3. Mathématiques 30-1
4. Une matière du groupe A ou C (Études sociales 30-1 est recommandé)
5. Une matière du groupe A, B ou C

Les candidats au Baccalauréat bilingue en administration des affaires complèteront normalement leur année préprofessionnelle en s'inscrivant au Baccalauréat-es-arts à la Faculté Saint-Jean. Pour plus de renseignements concernant l'admission en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année à la Faculty of Business, voir Faculty of Business.

## Admission des candidats d'un autre établissement postsecondaire

Un candidat qui veut passer d'une autre université à la Faculté Saint-Jean peut être admis avec équivalences universitaires, aux conditions suivantes:

1. Que les cours complétés dans l'institution qu'il quitte n'aient pas servi à l'obtention d'un diplôme;
2. Que ces cours soient jugés acceptables dans le programme auquel s'inscrit le candidat;
3. Que le nombre maximum de crédits transférés ne dépasse pas ★60 pour le BEd; et ne dépasse pas ★30 pour le BEd/AD;
4. Que les exigences linguistiques indiquées au Évaluation linguistique soient satisfaites.

## Compétence dans la langue anglaise

### Règlements généraux de la University of Alberta

L'anglais est la langue d'enseignement principale dans toutes les facultés sauf à la Faculté Saint-Jean, où la langue d'enseignement principale est le français. Par conséquent, tous les candidats qui demandent l'admission à des facultés autres que la Faculté Saint-Jean doivent posséder une connaissance adéquate de l'anglais oral et écrit pour être admis à la *University of Alberta*. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Voir English Language Proficiency.

Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté Saint-Jean ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme de la *University of Alberta*. Les candidats qui n'ont pas démontré leur compétence en langue anglaise au moment de l'admission devront rencontrer l'une des conditions suivantes :

- Par la réussite de ★6 dans l'un des cours suivants : ANGL, ALS (Anglais Langue Seconde) ou ENGL (voir les exigences de chaque programme pour plus d'information). **OU**
- Les étudiants du BEd peuvent démontrer cette compétence par la réussite de ★18 dont la langue d'enseignement est l'anglais. **OU**
- Les étudiants du BEd/AD peuvent démontrer cette compétence par la réussite par la réussite de ★6 dont la langue d'enseignement est l'anglais

De plus amples renseignements concernant la compétence dans la langue anglaise peuvent être obtenus du Bureau des admissions à la Faculté Saint-Jean.

## Étudiants visiteurs

Les étudiants en provenance d'institutions post secondaires peuvent soumettre une demande d'admission à la Faculté Saint-Jean en tant qu'étudiants visiteurs si :

1. ils sont inscrits dans un programme de diplôme universitaire dans leur institution d'origine;
2. leur institution d'origine remet une lettre de permission;
3. ils ont réussi un minimum de ★24 dans leur institution d'origine;
4. leur moyenne cumulative démontre un rendement satisfaisant;
5. niveau de français satisfaisant.

Le statut d'étudiant visiteur est accordé pour une seule année universitaire. Les étudiants visiteurs qui désirent poursuivre leurs études pour une autre année doivent soumettre une nouvelle demande d'admission ainsi qu'une nouvelle lettre de permission à chaque année.

## Inscriptions

### Renseignements généraux

Un étudiant inscrit à une autre faculté de la University of Alberta peut suivre des cours à la Faculté Saint-Jean.

### Procédure d'inscription

La procédure normale est indiquée à la Registration and Fees de l'annuaire de l'Université.

### Changement d'inscription

Les changements d'inscription aux cours peuvent être faits par les étudiants jusqu'à la fin de la période d'inscription (voir le calendrier académique, Academic Schedule, Dates, and Deadlines ou Renseignements généraux (French)).

## Classification des cours

Pour répondre aux exigences de son programme d'études, l'étudiant est souvent obligé de choisir des cours parmi des catégories thématiques différentes. Afin de faciliter ce choix, la Faculté propose la classification suivante:

**Anglais langue**

ALS

**Beaux-Arts et Littérature**

ADRAM; ANGL; FRANC 228, FRANC 235, FRANC 324, FRANC 330, FRANC 333, FRANC 334, FRANC 335, FRANC 336, FRANC 465, FRANC 466, FRANC 472, FRANC 482, FRANC 484, FRANC 485; MUSIQ.

**Canadien**

ANGL 328, ANGL 429, ECONE 101, ECONE 102, 341; EDU F 235; ETCAN; HISTE 260, HISTE 261, 360, 366, 380, HISTE 476; M EDU 520, M EDU 540; MUSIQ 215, MUSIQ 301; SC PO 225, SC PO 226, SC PO 423, SC PO 428; SOCIE 260, SOCIE 301, SOCIE 368, 472.

**Francophonies**

EDU F 235; ETCAN 201, ETCAN 330, ETCAN 332, ETCAN 360, ETCAN 421 ; FRANC 324, FRANC 340, FRANC 465, FRANC 466, FRANC 470; HISTE 380; HISTE 476; LINGQ 340 M EDU 520, M EDU 540; MUSIQ 215; SOCIE 368.

**Français langue**

FRANC 116, FRANC 117, FRANC 213, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227, FRANC 230, FRANC 232, FRANC 305, FRANC 331, FRANC 332, FRANC 340, FRANC 400, FRANC 470, FRANC 475, LINGQ 200, LINGQ 305, LINGQ 320, LINGQ 340.

**Humanités**

ANGL; ESPA; FRANC.

**Sciences**

ANATE; BIOCM; BIOLE; BOTQ; CHIM; IMINE; INFOR; MATHQ; MICRE; PHYSE; PHYSQ; PSYCE 104, PSYCE 258, PSYCE 275, PSYCE 282, PSYCE 367, PSYCE 377, PSYCE 381, PSYCE 458, PSYCE 496; SCTA; STATQ.

**Sciences de l'éducation**

ANDR; EDU F; EDU P; EDU M; EDU S; M EDU.

**Sciences sociales**

ADMI; ANTHE; ECONE; ETCAN; ET RE; HISTE; LINGQ; PHILE; PSYCE 105, PSYCE 106, PSYCE 223, PSYCE 239, PSYCE 241, PSYCE 333, PSYCE 498, SC PO; SCSOC; SCSP 520; SCTA; SOCIE.

## Exigences académiques

1. Pendant l'année universitaire un étudiant ne peut s'inscrire à plus de ★30 ou l'équivalent, à moins d'obtenir l'autorisation du Vice-doyen aux affaires académiques. Normalement, cette autorisation ne sera pas accordée à l'étudiant dont la moyenne de ses ★30 derniers est inférieure à 3,5 ou s'il est inscrit aux stages I ou II de l'enseignement pratique.
2. Durant sa première année, un étudiant ne peut suivre des cours « senior » qu'avec l'approbation du Vice-doyen aux affaires académiques.
3. La note de chaque cours tient compte non seulement de l'examen final, mais aussi de l'ensemble des examens, des devoirs et des travaux faits au cours de l'année.
4. **Réinscription dans les cours**
  - a. Les étudiants ne peuvent pas répéter un cours universitaire qu'ils ont déjà réussi ou pour lequel ils ont reçu des crédits, à moins de raisons jugées valables et ratifiées par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
  - b. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois dans un cours échoué, soit pour crédit ou soit comme auditeur, à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
  - c. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois, soit pour crédit ou soit comme auditeur, dans un cours où ils ont reçu une note finale de «W», à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
  - d. Au cas où un étudiant contreviendrait aux règlements a., b., ou c. ci-haut, le doyen (ou son délégué) peut retenir les crédits du cours ou indiquer le cours comme cours en surplus du diplôme.
  - e. Les étudiants peuvent répéter un cours du premier semestre au second semestre, si ce cours est offert au second semestre, en autant qu'ils se soumettent aux règlements a., b., et c. ci-haut.
  - f. Un étudiant du premier cycle à qui il est demandé, à cause de résultats académiques insatisfaisants, de se retirer, et/ou de répéter une année, et/ou est accepté en probation, conservera les crédits des cours où il aura obtenu une note de D ou plus lors de la période où ses résultats ont été évalués comme insatisfaisants.  
En dépit de ces crédits, les facultés peuvent exiger une substitution d'autres cours dans les programmes où une charge complète de cours est requise.
5. **Préalables de cours**
  - a. Les crédits obtenus pour un cours avec préalable pourront être retirés à l'étudiant si le préalable ou son équivalent n'a pas été réussi ou si une exemption à ce préalable n'a pas été accordée par écrit.
  - b. Les étudiants qui ne sont pas certains de rencontrer les exigences concernant le préalable d'un cours ou qui veulent obtenir une exemption de ce préalable doivent consulter le département/section qui offre ce cours.

## Tests de langue

### Test obligatoire de français pour tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean

Un test de placement est administré à tous les nouveaux étudiants inscrits à la Faculté Saint-Jean. Ce test permet d'évaluer le niveau de compétence en français de façon à préciser le placement dans les cours de français langue. Aucune préparation n'est nécessaire. L'évaluation initiale se fait en ligne avant l'inscription aux cours de français. Les résultats à ce test déterminent les cours de français auxquels l'étudiant doit s'inscrire. Des directives précises sont envoyées aux étudiants au moment de leur admission.

#### Placement des étudiants par évaluation initiale:

- Les étudiants obtenant une note inférieure ou égale à 50% doivent s'inscrire aux cours FRANC 116.
- Les étudiants obtenant une note entre 51% et 65% inclusivement doivent s'inscrire au cours FRANC 117.
- Les étudiants obtenant une note entre 66% et 75% inclusivement doivent s'inscrire au cours FRANC 216.

- Les étudiants obtenant une note entre 76% et 94% inclusivement doivent s'inscrire au cours FRANC 226.
- Les étudiants obtenant une note supérieure ou égale à 95% sont exemptés des cours de français de base et peuvent s'inscrire aux cours FRANC ou LINGO (niveaux 200 ou 300) de leur choix.

## Test obligatoire pour les étudiants ne présentant pas English 30 ou l'équivalent

Un étudiant ne présentant pas English Language Arts 30-1 ou de cours équivalent lors de son admission doit, normalement au cours des deux premières années de son programme, acquérir une connaissance équivalente de l'anglais. Lors de sa première inscription à la Faculté Saint-Jean, il doit s'inscrire et se présenter au test de classement en anglais. Ce test permet d'évaluer le niveau de compétence en anglais de façon à préciser le classement dans les cours d'anglais (ALS, ANGL). Aucune préparation n'est nécessaire. Les résultats à ce test déterminent les cours d'anglais auxquels l'étudiant doit s'inscrire.

### Notes

1. La description ci-dessus ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme combiné du BEd/BSc.
2. La description ci-dessus ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme du BScInfr (bilingue). Voir Conditions d'admission.

## Évaluation linguistique

### 1. Exigence linguistique du Diplôme d'études en langue française (DELF)

La réussite à l'examen DELF selon le seuil requis ou à un examen équivalent (voir Preuve acceptable de compétence linguistique équivalente au DELF niveau « B2 fort ») est une condition d'admission au programme de BEd après l'obtention d'un premier diplôme (BEd/Ad) et une condition d'admission aux stages pour les autres programmes.

Pour plus de renseignements sur les épreuves du DELF, veuillez consulter le site : [www.csj.ualberta.ca](http://www.csj.ualberta.ca)

#### a. Condition d'admission au programme de BEd/Ad (★60)

Pour être admis au programme, les candidats devront présenter le résultat du test de français (DELF) niveau « B2 fort » comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Le seuil de réussite exigé par la Faculté Saint-Jean est de 72 % sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.

- #### b. Condition d'admission aux stages Programme de BEd (★120):
- Pour être admissibles aux stages, les étudiants devront, au plus tard au premier trimestre de la troisième année, présenter le résultat du test de français (DELF) niveau « B2 fort » comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Le seuil de réussite exigé par la Faculté Saint-Jean est de 72% sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.

**Programme de BEd/BSc (★150):** Pour être admissibles aux stages, les étudiants devront, au plus tard au premier trimestre de la quatrième année, présenter le résultat du test de français (DELF) niveau « B2 fort » comprenant des composantes de production et de compréhension orales et écrites. Le seuil de réussite exigé par la Faculté Saint-Jean est de 72 % sur l'ensemble de l'épreuve et pas moins de 18 points sur 25 dans chacune des quatre composantes.

### 2. Preuve acceptable de compétence linguistique équivalente au DELF niveau « B2 fort »

Bien que le DELF niveau « B2 fort » constitue la référence principale, les résultats des tests suivants sont acceptés sous certaines conditions :

- **Test de connaissance de Français (TCF)**

Un score entre 400–499 sur un total de 900 et la preuve que la période entre la date de l'examen et la date de la demande d'inscription ne dépasse pas deux ans.

- **Test d'évaluation de Français (TEF)**  
Un score entre 541 et 698 sur 900 et la preuve que la période entre la date de l'examen et la date de la demande d'inscription ne dépasse pas deux ans.
- **Test de Français international (TFI)**  
Un score entre 320 et 390 en compréhension orale et un score entre 330 et 400 en compréhension écrite ainsi que la preuve que la période entre la date de l'examen et la date de la demande d'inscription ne dépasse pas deux ans. À noter qu'étant donné que le TFI ne comporte pas les épreuves de production orale et écrite, les étudiants devront passer ces deux épreuves dans le cadre du Test de reprise administré à l'interne.
- **Les examens de langue du Baccalauréat International (IB)**  
Pour le niveau B, un score minimal de 4 sur 7 Pour le niveau A1 et A2, un score minimal de 3 sur 7
- **Advanced Placement Tests: French**  
Un score de 5/5
- **Test de langue du Cegep**  
Avoir réussi l'examen avec un minimum de 60%
- **Épreuve de français de l'examen du Baccalauréat de France ou équivalent dans d'autres pays francophones**  
Avoir réussi l'épreuve de français.

## Crédits par évaluation spéciale

**Note:** voir Credit by Special Assessment.

### 1. Contexte pour la demande

Un étudiant inscrit à la Faculté Saint-Jean, qui aurait fait des études ou aurait eu des expériences équivalentes à un ou à des cours offerts par la Faculté Saint-Jean, peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale. L'étudiant doit adresser sa demande, sur le formulaire approprié, au Vice-doyen aux affaires académiques qui pourrait alors donner son accord éventuel et déterminer la forme d'évaluation; par exemple, l'examen final du cours en question, un examen spécial portant sur l'ensemble du contenu du cours ou toute autre forme d'évaluation.

### 2. Limites

- La Faculté Saint-Jean n'est pas obligée d'offrir les Crédits par évaluation spéciale dans tous les cours. Les cours comportant une importante composante pratique telle qu'un travail en laboratoire ou en studio ou les cours qui exigent une quantité considérable d'écriture pourraient ne pas être admissibles pour l'obtention de Crédits par évaluation spéciale. Le niveau du cours, et parfois le cours lui-même, pouvant être admissibles sera déterminé par la Faculté.
- Un maximum de ★12 peut être obtenu par évaluation spéciale et un maximum de ★6 parmi ceux-ci peuvent provenir de cours de langues. Pour les cours de langues, seuls les cours du niveau 200 ou plus sont admissibles aux Crédits par évaluation spéciale. Lorsque l'étudiant a terminé un cours du niveau 300- ou 400-(ou plus) il ne pourra pas demander des Crédits par évaluation spéciale pour des cours de plus bas niveau (par exemple 200- ou 300-).
- Un étudiant peut tenter d'obtenir des Crédits par évaluation spéciale qu'une fois dans chaque cours.
- Un étudiant peut demander des Crédits par évaluation spéciale jusqu'à un maximum de ★12. NB : Ceci impose une limite sur le nombre de cours pouvant recevoir des Crédits par évaluation spéciale, qu'ils soient réussis ou non. Une demande annulée est comptabilisée et sera incluse dans la liste menant au maximum.
- Un étudiant qui demande des Crédits par évaluation spéciale pour un cours qui est un prérequis à un autre cours dans lequel il veut s'inscrire doit compléter le processus et obtenir les crédits avant le début du cours plus avancé. De la même façon, dans le cas où le « placement avancé » est

un prérequis pour un cours, un étudiant peut demander des Crédits par évaluation spéciale pour le cours prérequis mais devra compléter le processus et obtenir les crédits avant le début du cours avancé.

- f. Les cours du deuxième cycle ou les cours du programme Honors (c.-à-d., les cours qui, selon l'annuaire, sont ouverts seulement aux étudiants Honors) ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de Crédits par évaluation spéciale.
- g. Un étudiant ne peut pas faire la demande de Crédits par évaluation spéciale pour un cours dans lequel il s'est retiré ou qu'il a suivi comme auditeur libre.

3. **Échéance**

Si l'évaluation n'est pas terminée dans un délai d'un mois, la demande est automatiquement annulée.

4. **La note**

La note obtenue par l'étudiant lors de cette évaluation spéciale est sans appel et paraîtra sur son relevé de notes officiel avec la mention «Évaluation spéciale».

5. **Les frais**

Des frais sont perçus pour l'évaluation et doivent être acquittés avant que le processus de l'évaluation spéciale soit démarré. Pour information sur les frais, voir Fees Payment Guide.

## Conditions de résidence

### Conditions de résidence

Tout étudiant inscrit à un programme de BA doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean dont un minimum de ★15 dans une concentration majeure (pour le BA) et un minimum de ★24 dans la spécialisation (pour le BA avec spécialisation). [Voir aussi Collation des grades (2)].

Tout étudiant inscrit dans un programme de BA après un premier diplôme doit compléter au moins ★30 à la Faculté Saint-Jean, incluant un minimum ★15 dans la concentration majeure.

Tout étudiant inscrit dans un programme de BSc doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme de BEd doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/AD doit compléter au moins ★30 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/BSc doit compléter au moins ★90 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BSclnf (bilingue) doit compléter au moins ★18 à la Faculté Saint-Jean et ★48, incluant un minimum de ★15 NURS en français, à la Faculty of Nursing.

La dernière année du programme doit normalement correspondre à une année universitaire régulière et doit être suivie à la University of Alberta. Les conseillers des étudiants peuvent éventuellement recommander au Vice-doyen aux affaires académiques une exemption à ce dernier règlement. Si l'étudiant a déjà réussi ★60 à la Faculté avant le début de la dernière année, il peut solliciter, auprès du Vice-doyen aux affaires académiques, l'autorisation de suivre un ou des cours dans une autre université.

### Lettre d'autorisation

Un étudiant peut être autorisé à prendre un (des) cours à une autre université dans le but d'obtenir des crédits pour un programme de la Faculté Saint-Jean. Avant de s'inscrire à l'autre université, il doit d'abord obtenir une lettre d'autorisation du bureau des admissions. La demande d'une lettre d'autorisation doit comprendre le nom de l'université à laquelle l'étudiant désire s'inscrire ainsi que le numéro, le titre et la description du cours en question. Si la demande est approuvée, le bureau du Vice-doyen

aux affaires académiques envoie la lettre d'autorisation à l'université en question et une copie à l'étudiant. Normalement, aucune lettre d'autorisation n'est accordée à un étudiant qui n'a pas un rendement satisfaisant (voir Niveau académique et collation des grades).

## Programmes d'échange

Un étudiant déjà admis dans un programme de la Faculté Saint-Jean et participant à un programme d'échange international, n'obtiendra des crédits que sur une base de Crédit/Echec. En conséquence, les notes reçues ne seront normalement pas comptées dans le calcul de la moyenne de graduation à moins que l'étudiant en fasse la demande avant sa participation au programme. Des crédits pourraient être accordés pour les cours à la condition de les avoir réussis avec une note minimum de C -.

## Niveau académique et collation des grades

Les règlements suivants s'appliquent à tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean:

### Niveau académique

1. A la fin de chaque année d'études (Automne/Hiver) et selon la moyenne des notes obtenues au cours de cette année d'études, tout étudiant de la Faculté est classé dans l'une des trois catégories suivantes. A noter que, pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.
  - a. **Rendement satisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de session de 2,0 ou plus peut poursuivre ses études à la Faculté. L'étudiant inscrit au BA avec spécialisation qui présente une moyenne de 3,0 ou plus peut continuer dans son programme. Une moyenne minimale de 3,3 est exigée dans la spécialisation.
  - b. **Rendement marginal:** L'étudiant qui présente une moyenne entre 1,7 et 1,9 inclusivement sera placé en probation et sera informé que s'il n'a pas satisfait aux exigences de la probation, il devra abandonner le programme.
  - c. **Rendement insatisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de 1,6 ou moins devra abandonner son programme. Il ne pourra normalement se réinscrire (et cela à titre probatoire) qu'après un délai d'un an et seulement après demande de réadmission.
  - d. **Réadmission:** L'étudiant invité à se retirer et présentant une demande de réadmission doit inclure avec sa demande une recommandation du Vice-doyen principal et aux études.
2. **Probation:** L'étudiant autorisé à poursuivre son programme à titre probatoire pour des raisons académiques, ou après avoir été invité à se retirer de l'Université, doit pouvoir fournir la preuve de sa capacité à améliorer ses résultats. Il est tenu aux exigences suivantes:
  - a. S'inscrire à temps plein pendant la période d'Automne/Hiver et obtenir au moins ★18 avec une moyenne minimale de 2,0. D'autre part, l'étudiant doit rester conscient du fait que pour obtenir son diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.
  - b. Un étudiant en période probatoire ne peut pas s'inscrire aux cours EDU S.
  - c. L'incapacité à remplir ces conditions résultera normalement en une exclusion de la Faculté.
3. **Programme Fresh Start:** Le programme Fresh Start est disponible aux étudiants des première et deuxième années qui obtiennent un rendement académique insatisfaisant, doivent se retirer du programme de premier cycle, ont une moyenne académique entre 1,3 et 1,6 et dont leur admission au programme est recommandée par leur faculté. Pour plus d'information, voir Fresh Start Program.

**Note:** Le programme Fresh Start n'est pas accessible aux étudiants du programme du BSclnf (bilingue).

### Collation des grades

1. Pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne minimale de 2,0 est exigée.  
**Note:** Pour obtenir un BA avec concentration, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 attribuables au programme. Une moyenne minimale de 2,3 est exigée dans la concentration majeure.



2. Pour obtenir un diplôme de BA avec spécialisation, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 3,0 dans les ★120 attribuables au programme. Une moyenne minimale de 3,3 est exigée dans la spécialisation.
3. Pour obtenir un diplôme de BSclnf (bilingue), l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les derniers ★60. (S'il faut, pour atteindre les ★60, inclure un autre semestre ou plus, les meilleurs résultats de ce semestre ou de ces semestres seront inclus. Les échecs ne sont pas inclus dans le calcul de la moyenne obtenue pour le diplôme de fin d'études.)
4. **Cours obligatoires:** Afin de recevoir le diplôme de la Faculté Saint-Jean, tout étudiant devra avoir réussi les cours suivants:
  - a. FRANC 322
  - b. Un cours de ★3 parmi Francophonies. (Voir la classification des cours à la Classification des cours).

#### Notes

1. (a). et (b). au-dessus ne s'appliquent pas aux étudiants inscrits aux programmes du BSc (Voir Baccalauréat ès sciences) et du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation, bilingue) (Voir Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue)).
2. (b). au-dessus ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme du BSclnf (bilingue). Voir Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue).
5. **Mentions d'honneur:** La Faculté Saint-Jean accorde les mentions d'honneur suivantes:
  - a. les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne minimale de 3,5 dans un minimum de ★24 durant les trimestres Automne/Hiver recevront la mention «First-Class». Les étudiants qui complètent seulement un trimestre Automne ou Hiver avec un minimum de ★12 et une moyenne minimale de 3,5, seront considérés pour «First-Class».
  - b. les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne minimale de 3,7 dans un minimum de ★24 durant les trimestres Automne/Hiver recevront la mention «Dean's List». Les étudiants qui complètent seulement un trimestre Automne ou Hiver avec un minimum de ★12 et une moyenne minimale de 3,7, seront considérés pour «Dean's List».
  - c. Les étudiants qui obtiennent une moyenne minimale de 3,5 dans les ★60 derniers attribuables au programme et qui complètent ★24 ou plus dans chacun des trimestres Automne et Hiver des deux dernières années auront droit à la mention «With Distinction». Les étudiants dans le programme du BSclnf (bilingue) qui obtiennent une moyenne minimale de 3,5 dans les ★60 derniers attribuables au programme et n'ayant aucun échec dans l'ensemble du programme auront droit à la mention «With Distinction». Les cours sans notes finales mais donnant droit à des crédits n'entreront pas en ligne de compte. La moyenne sera calculée d'après le nombre de cours notés.
6. **Session supplémentaire:** L'étudiant ayant déjà complété le nombre de crédits requis pour l'obtention du diplôme avec une moyenne inférieure à 2,0, sera autorisé à poursuivre ses études pendant un trimestre d'hiver supplémentaire. Si, après cette période, la moyenne est toujours inférieure à 2,0, l'étudiant devra se retirer.
7. **Demande de remise du diplôme:** Durant sa dernière année d'études, l'étudiant doit faire demande par Bear Tracks (<https://www.beartracks.ualberta.ca>) pour être inclus comme finissant à la collation des grades au plus tard le 1er septembre pour la collation des grades de l'automne, ou le 1er février pour la collation des grades du printemps.

## Réexamen

Les règlements et les procédures pour les réexamens sont décrits à la Reexaminations de l'annuaire de l'Université. Les étudiants qui désirent obtenir l'information en français devraient consulter le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

## Appels et griefs

La Faculté a deux Comités par lesquels les différends entre les étudiants et un membre de la Faculté Saint-Jean peuvent être résolus: le Comité pour la révision de notes, pour des griefs au sujet des notes, et le Comité des appels, pour toute autre question d'ordre académique. Les étudiants peuvent obtenir les politiques et les procédures de ces deux Comités au Bureau des admissions de la Faculté.

### La démarche informelle

Le Comité pour la révision des notes et le Comité des appels n'entreprendront aucune action formelle avant d'avoir l'assurance que l'étudiant a essayé de résoudre son problème par tous les moyens qu'il a à sa disposition, c'est-à-dire de façon informelle. Aussi,

1. s'il s'agit d'une note ou d'un problème avec l'un des professeurs, l'étudiant essaiera d'abord de régler son grief avec le professeur concerné;
2. si le professeur n'accède pas à sa demande, ou si la question n'est pas du ressort de ce professeur, l'étudiant en discutera avec le responsable de la section appropriée (Arts, Sciences, Pédagogie). L'étudiant du BEd/BSc discutera du problème avec le responsable de la section Pédagogie, lequel en discutera avec le responsable de la section Sciences, et les deux tenteront de régler le problème;
3. si le responsable de la section ne résout pas la question à la satisfaction de l'étudiant, ce dernier pourra s'adresser au Vice-doyen aux affaires académiques;
4. si l'étudiant demeure insatisfait du résultat de ses discussions avec les personnes mentionnées ci-dessus, il sera avisé par le Vice-doyen aux affaires académiques de son droit de faire une demande ou un appel formel.

### La démarche formelle

L'étudiant qui demeure insatisfait, après avoir complété la démarche informelle, pourra faire une demande formelle au Comité pour la révision de notes, s'il s'agit d'une note, ou un appel formel au Comité des appels, s'il s'agit d'un problème d'ordre académique.

La décision du Comité pour la révision de notes est finale. Si la décision du Comité des Appels de la Faculté n'est pas acceptée par l'étudiant, l'étudiant a le droit de faire appel au «GFC Academic Appeals Committee.» (Voir Appeals and Grievances)

### Conseillers d'étude

Le Bureau des Services aux étudiants assure le service de conseiller d'étude pour aider les étudiants dans la planification de leur programme. Les débutants sont invités à rencontrer leur conseiller avant le début de l'année universitaire. Les étudiants déjà inscrits sont censés rencontrer le conseiller durant la période d'inscription, à la fin de l'année universitaire. Les étudiants qui rencontrent des problèmes spéciaux consulteront directement le Vice-doyen aux affaires académiques.

Il incombe à l'étudiant de bien connaître les règlements ainsi que les exigences académiques du diplôme. Toute exception au règlement doit revêtir la signature du Vice-doyen aux affaires académiques. Une copie de l'autorisation est remise à l'étudiant et une autre est gardée dans son dossier.

D'autre part, les professeurs de la Faculté sont disponibles pour consultation sur toute question qui a trait à une discipline ou une profession particulière.

### Déclaration d'équité de l'université dans les affaires étudiantes.

L'université reconnaît la diversité de la population canadienne et l'obligation d'être accessible à tous les secteurs de la société. Par conséquent, l'université encourage la diversité et accueille les candidatures de toutes les personnes qualifiées incluant les femmes, les membres des minorités visibles, les Premières Nations, Métis et Inuit, les personnes handicapées et les personnes de minorités sexuelles ou de genre. Le calendrier de l'université utilisera un langage inclusif de genre, lorsqu'il s'agit des membres de la communauté universitaire. De cette façon, ceci démontre l'engagement de l'université à accommoder et améliorer la représentativité de ses diverses communautés.

La Loi sur les droits de la personne de l'Alberta (Alberta Human Rights Act) interdit la discrimination contre toute personne à cause de sa race, religion, croyance, couleur, genre, identité de genre, expression de genre, handicap physique, handicap mental, ascendance, lieu d'origine, statut matrimonial, source de revenu, statut familial ou orientation sexuelle, sauf si la distinction peut être démontrée comme raisonnable et justifiable dans les circonstances. L'Université de l'Alberta se conforme à la Loi lorsqu'elle considère les étudiants pour l'admission, la promotion et l'obtention du diplôme. De son propre gré, l'Université de l'Alberta ne fait pas de discrimination fondée sur la croyance politique.

Sous réserve des limites établies dans la Loi sur les droits de la personne de l'Alberta, l'Université de l'Alberta affirme son droit de déterminer les critères par lesquels les candidat(es) sont accepté(es) dans la communauté de l'université. Les individus cherchant à être admis ou à poursuivre leurs études dans un programme académique doivent rencontrer les qualifications et standards de performance établis par les corps de gouvernance de l'université.

## Renseignements généraux

### Les programmes

La Faculté Saint-Jean offre les programmes suivants:

- Baccalauréat ès arts
- Baccalauréat ès arts (avec spécialisation)
- Baccalauréat ès arts (après un premier diplôme)
- Baccalauréat en administration des affaires (bilingue)
- Baccalauréat en éducation (élémentaire)
- Baccalauréat en éducation (secondaire)
- Baccalauréat en éducation (après un premier diplôme)
- Baccalauréat en éducation/Baccalauréat ès sciences
- Baccalauréat ès sciences (général)
- Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue)
- Baccalauréat ès sciences en génie
- Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)
- Diplômes de perfectionnement en éducation
- Maîtrise ès arts en études canadiennes
- Maîtrise ès sciences de l'éducation

### Cours de français

Tout étudiant à l'exception des étudiants du BEd/AD (voir Baccalauréat en Éducation), du BSc (voir Baccalauréat ès sciences) et du BSc (sciences de l'environnement et de la conservation, bilingue) (voir Le programme), doit réussir un minimum de ★9 de français (FRANC), incluant le FRANC 322. Les étudiants du BScInf (bilingue) devraient consulter la Séquence des cours.

L'objectif des cours de français langue consiste à amener l'étudiant à s'exprimer clairement et correctement dans des situations courantes de la vie personnelle et professionnelle, tant à l'oral qu'à l'écrit. Le contexte francophone interculturel unique que constitue la Faculté Saint-Jean offre un environnement propice à un tel développement linguistique.

Le cours FRANC 322, obligatoire pour tous, (à l'exception des étudiants du BSc, du BSc (science de l'environnement et de la conservation, bilingue) et du BScInf, bilingue) présuppose la maîtrise de la langue aux plans grammatical, syntaxique et lexical. C'est de la responsabilité de l'étudiant d'avoir acquis cette maîtrise. Pour l'aider à ce faire, la Faculté Saint-Jean offre des cours de langue et de linguistique françaises (p. ex., FRANC 116, FRANC 117, FRANC 213, FRANC 216, FRANC 226, LINGQ 200) et l'accès au Centre d'écriture. Afin d'assurer que l'étudiant ait acquis les compétences linguistiques nécessaires, les cours FRANC 226 ou FRANC 227 sont les préalables du FRANC 322. Le Vice-doyen aux affaires académiques peut accorder des exemptions à ce cours.

## BA après un premier diplôme

Un étudiant qui détient un premier diplôme, autre que le BA, peut être admis au BA de la Faculté Saint-Jean. Toutes les exigences mentionnées aux Conditions de résidence et Baccalauréat ès arts doivent être satisfaites.

## Maîtrise en sciences de l'éducation – Études en langue et culture

### Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en sciences de l'éducation. Le programme multidisciplinaire en langue et culture intègre plusieurs disciplines avec les théories et les pratiques des sciences de l'éducation. Le programme reflète le caractère unique de la Faculté et permet aux étudiants de poursuivre leurs études en français au niveau de la maîtrise. Le programme est conçu pour des personnes qui oeuvrent dans les milieux d'éducation. Le programme veut former des enseignants et des enseignantes maîtres, des spécialistes dans les domaines de l'éducation en immersion et de l'éducation francophone et des professionnels qui peuvent exercer un véritable rôle de leader dans leur milieu scolaire.

Les candidats devraient consulter la Coordonnatrice du programme des études supérieures de la Faculté Saint-Jean pour obtenir plus de détails, ou Graduate Programs (Faculty of Graduate Studies and Research) de l'annuaire de l'université, sous Faculté Saint-Jean.

## Maîtrise en arts en études canadiennes

### Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en arts en études canadiennes. Ce programme propose une étude multidisciplinaire et interdisciplinaire du Canada, incluant l'étude des francophonies canadiennes. Il s'intéresse en particulier à la culture et aux institutions en relation avec les conflits sociopolitiques et les contextes historiques et sociaux. Les orientations du programme incluent les nationalismes, les régionalismes et la mondialisation; les relations économie, société et Etat; et les relations d'identités/différences, de sexe/genre, race, langue et classes.

Les candidats devraient consulter soit le directeur du Centre d'études canadiennes à la Faculté Saint-Jean, soit la Graduate Programs de l'annuaire de l'université.

## Options

Le terme «option» désigne un cours qu'un étudiant peut choisir librement s'il a réussi les préalable(s). Le terme «approved option» désigne une option autorisée par le département qui dirige le programme de l'étudiant.

## Centre collégial de l'Alberta (En Français)

### Information générale

#### Note historique

Depuis plus de vingt ans, le développement de l'offre de programme de niveau collégial en français préoccupe la communauté. Le Board of Governors de l'Université de l'Alberta a approuvé une proposition menant à l'établissement du Centre collégial de l'Alberta dans l'enceinte de la Faculté Saint-Jean afin de répondre à cette préoccupation.

Les programmes collégiaux menant à un diplôme sont généralement de deux ans et ils préparent les diplômés pour l'entrée sur le marché du travail. Les programmes menant à un certificat sont des programmes d'un an ou moins et préparent, eux aussi, les diplômés pour l'entrée sur le marché du travail.

#### Politique linguistique

De plus amples informations sont disponibles en parcourant l'annuaire, à la section « Faculté Saint-Jean » de l'annuaire.

#### Services

De plus amples informations sont disponibles en parcourant l'annuaire, à la section « Faculté Saint-Jean de l'annuaire.

## Règlements du Centre collégial de l'Alberta

### Admission

#### Demande d'admission

La procédure d'admission est indiquée en parcourant le site web du Centre collégial de l'Alberta [www.centrecollegialalberta.com](http://www.centrecollegialalberta.com)

#### Notes :

1. Les dates limites pour faire demande d'admission ou de réadmission sont indiquées sur le site web du Centre collégial de l'Alberta [www.centrecollegialalberta.com](http://www.centrecollegialalberta.com).
2. Veuillez noter que les frais d'admission ne sont pas remboursables.

#### Conditions d'admission

**Compétence dans la langue française :** Le français est la langue d'enseignement dans tous les programmes du Centre collégial de l'Alberta. Sauf indication contraire dans certains programmes, la compétence dans la langue française est démontrée par :

1. La réussite d'un des cours suivants (Curriculum de Alberta Education)

- a. Français 30-1, 30-2
  - b. French Language Arts 30-1, 30-2
  - c. French 30 (9 year), 31, **OU**
2. La réussite de quatre années d'études en français à temps plein. Ces études peuvent être une combinaison d'études secondaires et postsecondaires; **OU**
  3. En étant détenteur d'un diplôme ou d'un degré d'une institution post secondaire accréditée ou le français est la langue d'enseignement.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau des admissions, Centre collégial de l'Alberta.

**Compétence dans la langue anglaise :** De façon générale, la compétence dans la langue anglaise est démontrée par la réussite du cours albertain English Language Arts 30-1 et 30-2. Les candidats admis aux programmes du Centre collégial de l'Alberta qui ne présentent pas de cours équivalents sont admis, sauf indication contraire dans certains programmes. Toutefois, ceux-ci devront démontrer la compétence en anglais identifiée dans les conditions d'admission de leur programme avant d'obtenir leur certificat ou leur diplôme et avant de pouvoir obtenir une Lettre de permission pour étudier dans un autre établissement pour compléter leur programme. La compétence dans la langue anglaise est démontrée par :

1. La réussite de cours d'Anglais langue seconde menant au niveau Canadian Language Benchmarks 9.
2. TOEFL (Test of English as a Foreign Language) résultat de 74 iBT
3. IELTS (International English Language Testing System): résultat général de 5.5 , aucun résultat moins de 5.0 .

### Exigences d'admission pour les programmes de diplôme : Technique d'administration des affaires bilingues (TAA) et Gestion touristique (GTO)

1. La réussite d'un des cours suivants : Français 30-1, 30-2, French Language Arts 30-1, 30-2, French 30 (9 year), 31.
2. La réussite d'un des cours suivant : English 30-1, 30-2 ou la preuve de la compétence en langue anglaise démontrée avant de pouvoir obtenir son diplôme ou une lettre de permission permettant d'étudier dans une autre institution pour compléter leur programme.
3. La réussite d'un des cours suivants : Mathématiques 30-1, 30-2, Mathématiques Pures 30, Mathématiques appliquées 30.

### Exigences d'admission pour le programme du certificat Préposé aux soins de santé

1. La réussite d'un des cours suivant : Français 20-1, 20-2, French Language Arts 20-1, 20-2, French 30 (9 year).
2. La réussite d'un des cours suivant : English 20-1, English 20-2.
  - a. La compétence en langue anglaise doit être démontrée pour que le candidat soit admis. Les candidats qui n'ont pas pris English 20-1 ou 20-2 doivent démontrer leur compétence en langue anglaise avant d'être admis d'une des façons suivantes :
    - i. TOEFL (Test of English as a Foreign Language), résultat de 71.
    - ii. IELTS (International English Language Testing System), résultat general de 6, aucune partie moins de 5.0.
    - iii. CLB(Canadian Language Benchmarks), résultat de 7.

### Adultes ne répondant pas aux conditions d'admission

Les candidats âgés de 21 ans ou plus, qui ne répondent pas aux conditions d'admission, peuvent solliciter la permission de s'inscrire à certains programmes. Les candidatures seront analysées individuellement et l'expérience de travail ainsi que la reconnaissance des acquis peuvent être envisagées. Communiquez avec le Bureau des admissions du Centre collégial de l'Alberta pour de plus amples informations, [cca@ualberta.ca](mailto:cca@ualberta.ca).

## Tests de langue

**Test obligatoire de français pour tous les étudiants** : Tous les étudiants devront s'inscrire à et prendre un test de placement en français. Ce test permet d'évaluer le niveau de compétence en français et permet de préciser le placement dans les cours de français langue

**Test obligatoire pour les étudiants ne présentant pas English 30 ou l'équivalent** : Un étudiant admis qui ne présente pas English 30 ou l'équivalent devra s'inscrire à et prendre un test de placement en anglais. Ce test permet d'évaluer le niveau de compétence en anglais et de préciser le placement dans les cours d'anglais langue seconde qui mèneront à la preuve des compétences obligatoires.

**Note** : Test obligatoire pour les étudiants ne présentant pas English 30 où l'équivalent ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme du certificat Préposé aux soins de santé.

## Conditions de résidence

Tout étudiant inscrit au programme du diplôme Technique d'administration des affaires ou Gestion touristique doivent compléter au moins ★30 au Centre collégial de l'Alberta pour avoir le droit à graduer de l'Université de l'Alberta.

Les étudiants inscrits au programme du certificat Préposé aux soins de santé doivent compléter au moins ★15 crédits au Centre collégial de l'Alberta pour avoir le droit à graduer de l'Université de l'Alberta.

## Lettre de permission

Un étudiant peut être autorisé à prendre un (des) cours dans un autre établissement post secondaire dans le but d'obtenir des crédits pour un programme du Centre collégial de l'Alberta. Avant de s'inscrire à l'autre établissement, il doit d'abord obtenir une lettre de permission du bureau des admissions du Centre collégial de l'Alberta. Une lettre de permission est accordée aux étudiants qui ont un rendement académique satisfaisant et qui répondent aux exigences du programme.

## Niveau académique

À la fin de chaque session (Automne ou Hiver) et selon la moyenne des notes obtenues au cours de la session, tout étudiant est placé dans l'une des trois catégories suivantes. À noter que, pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.

- Rendement satisfaisant : L'étudiant qui présente une moyenne de session de 2,0 ou plus peut poursuivre ses études au Centre collégial de l'Alberta.
- Rendement marginal : L'étudiant qui présente une moyenne de session entre 1,7 et 1,9 inclusivement sera placé en probation et sera informé que s'il n'a pas satisfait aux exigences de la probation, il devra abandonner le programme.
- Rendement insatisfaisant : L'étudiant qui présente une moyenne de 1,6 ou moins devra abandonner son programme. Il ne pourra se réinscrire (et cela à titre probatoire) qu'après un délai d'un an et seulement après demande de réadmission.

L'attente générale est que les étudiants vont maintenir un rendement et une performance satisfaisants dans toutes les parties de leur programme.

## Probation académique

L'étudiant autorisé à poursuivre son programme à titre probatoire pour des raisons académiques, ou après avoir été réadmis dans leur programme doit pouvoir fournir la preuve de sa capacité à améliorer ses résultats. Il est tenu aux exigences suivantes :

- S'inscrire à temps plein pendant la session (Automne ou Hiver) et obtenir au moins ★9 avec une moyenne d'au moins 2,0.
- N'échouer aucun cours.

## Collation des grades

Pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne minimale de 2,0 est exigée.

## Demande de remise du diplôme

Durant leur dernier semestre d'études, tous les étudiants doivent faire demande par Bear Tracks (<https://www.beartracks.ualberta.ca>) pour être inclus comme finissant à la collation des grades au plus tard le 1er septembre pour la collation des grades de l'automne, ou le 1er février pour la collation des grades du printemps.

## Appels et griefs

Le Centre collégial de l'Alberta a établi deux comités par lesquels les différends entre les étudiants et un membre du Centre collégial de l'Alberta peuvent être résolus : le Comité pour la révision de notes, qui traitent des griefs au sujet des notes, et le Comité des appels, pour toute autre question d'ordre académique. Les étudiants peuvent obtenir les politiques et les procédures de ces deux Comités au Bureau des admissions du Centre collégial de l'Alberta.

## La démarche informelle

Le Comité pour la révision de notes du CCA et le Comité des appels du CCA n'entreprendront aucune action formelle avant d'avoir l'assurance que l'étudiant a essayé de résoudre son problème par tous les moyens qu'il a à sa disposition, c'est-à-dire de façon informelle. Aussi,

1. s'il s'agit d'une note ou d'un problème avec l'un des enseignants, l'étudiant essaiera d'abord de régler son grief avec l'individu concerné.
2. S'il est insatisfait du résultat ou si la question n'est pas du ressort de cet enseignant, l'étudiant en discutera avec la Direction du Centre collégial de l'Alberta.
3. S'il est toujours insatisfait du résultat, ce dernier pourra s'adresser au Vice-doyen principal et aux études.
4. Si l'étudiant demeure insatisfait du résultat de ses discussions avec les personnes mentionnées ci-dessus, il sera avisé par le Vice-doyen principal et aux études de son droit de faire une demande ou un appel formel.

## La démarche informelle

L'étudiant qui demeure insatisfait, après avoir complété la démarche informelle, pourra faire une demande formelle au Comité pour la révision de notes du CCA, s'il s'agit d'une note, ou un appel formel au Comité des appels du CCA, s'il s'agit d'un problème d'ordre académique.

La décision du Comité pour la révision de notes du CCA est finale. Si la décision du Comité des Appels du CCA n'est pas acceptée par l'étudiant, celui-ci peut faire appel au « GFC Academic Appeals Committee ». (Voir Appeals and Grievances)

## Conseillers d'étude

Le personnel du Centre collégial de l'Alberta assure le service de conseiller d'étude pour aider les étudiants dans la planification de leur programme. Tous nouveaux étudiants doivent rencontrer un membre du personnel au début de sa première session. Les étudiants qui nécessitent des accommodements sont priés de communiquer directement avec Student Accessibility Services (<https://www.ssds.ualberta.ca>)

Il incombe à l'étudiant de bien connaître les règlements ainsi que les exigences académiques de son programme. Toute exception au règlement doit être approuvée, à l'écrit, par le Vicedoyen principal et aux études



## Les programmes – Diplôme

### Technique en Administration des affaires

#### Information générale

La Technique en administration des affaires est un programme d'une durée de deux ans qui prépare les étudiants à occuper un emploi dans un des grands secteurs de l'administration des affaires. Pendant la première année, les étudiants suivent 10 cours du tronc commun et comprennent mieux toutes les possibilités de carrières dans les différentes spécialisations. Vers la fin de leur première année, les étudiants doivent choisir parmi les options de spécialisations suivantes : la comptabilité, les finances, le marketing, la gestion et la gestion des ressources humaines.

Afin de compléter toutes les exigences du programme du diplôme de Technique en administration des affaires, les étudiants doivent suivre des cours de spécialisation de deuxième année. Ils peuvent les suivre au Centre collégial de l'Alberta en français pour la spécialisation finance ou gestion. Pour les autres spécialisations, ils doivent suivre des cours à NAIT qui sont offerts en anglais. Les cours qui sont réussis à NAIT seront reconnus par l'Université de l'Alberta si la moyenne est satisfaisante et lorsqu'un relevé de notes sera fourni. L'étudiant est responsable de son inscription dans les cours de NAIT. Après avoir réussi les cours de première année, l'étudiant voulant s'inscrire à NAIT doit obtenir une lettre de permission du Centre collégial de l'Alberta. Cette lettre indique les cours nécessaires pour compléter les exigences de son programme. Si l'étudiant faisant la demande a été admis avec une lacune en Anglais, celui-ci doit démontrer sa compétence en langue anglaise avant d'obtenir une lettre de permission.

Tableau 1: Exigences du programme Technique en administration des affaires

Année 1 (★30) Tronc commun					
TAATC 100				TAATC 121	
TAATC 101				TAATC 130	
TAATC 110				TAATC 140	
TAATC 111				TAATC 150	
TAATC120				TAATC 160	
Année 2 (★30)					
Exigences du programme par spécialisation ★30					
Comptabilité	Finance	Marketing	Gestion	Entrepreneurship	Ressources humaines
TAACO 206	TAAFI 211	TAAMK 268	TAAHR 261	TAAHR 261	TAATC 207
TAACO 208	TAAFI 236	TAAMK 271	TAAMG 220	TAAMG 220	TAATC 220
TAACO 211	TAAFI 241	TAAMK 276	TAAMG 255	TAAMG 255	TAATC 260
TAACO 212	TAAFI 242	TAAMK 360	TAAMG 256	TAAMG 256	TAAMG 220
TAACO 240	TAAFI 252	TAATC 207	TAAMG 258	TAAMG 263	TAAMG 237
TAAFI 242	TAATC 207	TAATC 220	TAAMG 356	TAAMG 354	TAAMG 256
TAAFI 312	TAATC 220	TAATC 231	TAATC 207	TAATC 207	TAATC 231

TAATC 220	TAATC 231	TAATC 260	TAATC 220	TAATC 220	TAAHR 261
TAATC 231	TAATC 260	★6 choisis parmi	TAATC 231	TAATC 231	TAAHR 349
TAATC 260	★3 choisis parmi TAAFI 282, 312, 335, TAAMK 271	TAAMK 251, 279, 372, 377, 378	TAATC 260	TAATC 260	TAAHR 285

## Gestion Touristique

### Informations générales

Le programme de Gestion touristique est un programme qui permet de former des professionnels bilingues pour le secteur du tourisme qui possèdent des habiletés de gestion et de développement du milieu et qui sont capable de travailler dans différents domaines tel que la gestion de l'hébergement, la gestion d'événements, le guidage, la vente et le marketing de produits. C'est un programme de deux ans.

L'étudiant est responsable de s'inscrire dans ses cours et de compléter le nombre de crédits nécessaires. Pour obtenir son diplôme de fin d'études, l'étudiant doit compléter les exigences du programme, démontrer leur compétence en langue anglaise et maintenir une moyenne d'au moins 2,0.

Tous les cours de ce programme sont offerts en français au Centre collégial de l'Alberta.

Tableau 2: Exigences du programme Gestion Touristique

Année 1 (★30)	Année 2 (★30)
GTOTC 100	GTOTC 150
GTOTC 101	GTOTC 232
GTOTC 120	GTOTC 241
GTOTC 220	GTOTC 242
GTOTC 231	GTOTC 260
GTOTC 240	GTOTC 262
GTOTC 245	GTOTC 280 (★6)
TAATC 100	TAATC 101
TAATC 150	TAATC 110
TAATC 160	

## Les programmes – Certificat

### Préposé aux soins de santé

#### Informations générales

Le programme de certificat Préposé aux soins de santé est offert avec l'approbation de Alberta Health et est basé sur le programme d'étude Health Care Aide qui est mandaté par ce même ministère gouvernemental. Le programme offre une combinaison de cours théoriques et de pratiques pour que l'étudiant puisse développer les habiletés et les connaissances nécessaires pour divers milieux offrant des soins de santé. Les étudiants pourront comprendre les fondements de l'anatomie, la physiologie, la terminologie médicale et l'évolution des différentes étapes de la vie pendant qu'ils développent une approche centrée sur le client et sensible au contexte culturel. Afin d'obtenir leur certificat, les étudiants doivent répondre aux exigences de leur programme avec succès et maintenir une moyenne d'au moins 2,0.

#### Exigences pour les stages

Afin d'être éligible pour les stages, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes :

- Réussir tous les cours préalables au stage.
- Avant de pouvoir commencer le stage, soumettre une vérification du casier judiciaire (Police Information Check) courante qui inclut la vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables (Vulnerable Sector Search). L'étudiant qui est incapable de fournir une attestation satisfaisante ne pourra pas participer au stage. L'étudiant qui fait demande pour entrer dans le programme et qui se préoccupe par rapport à l'attestation éventuelle devrait communiquer avec le personnel du Centre collégial de l'Alberta dès qu'il est admis au programme.
- Répondre, au préalable, aux exigences d'immunisation telles qu'élaborées par la politique de l'Université de l'Alberta relative aux placements.
- Compléter le module d'apprentissage en ligne Alberta Health Services (AHS) Information & Privacy et signer et soumettre l'entente Confidentiality and User Agreement qui se trouve à la fin du module.
- L'ajustement à jour du masque N95, fourni par le programme.

#### Niveau académique

À la fin de sa première session (Automne ou Hiver) et selon la moyenne des notes obtenues au cours de la session, tout étudiant est placé dans l'une des trois catégories suivantes. À noter que, pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée.

- Rendement satisfaisant : L'étudiant qui présente une moyenne de session de 2,0 ou plus peut poursuivre ses études au Centre collégial de l'Alberta.
- Rendement marginal : L'étudiant qui présente une moyenne de session entre 1,7 et 1,9 inclusivement sera placé en probation et sera informé que s'il n'a pas satisfait aux exigences de la probation, il devra abandonner le programme.
- Rendement insatisfaisant : L'étudiant qui présente une moyenne de 1,6 ou moins devra abandonner son programme. Il ne pourra se réinscrire (et cela à titre probatoire) qu'après un délai d'un an et seulement après demande de readmission.

#### Tableau 3: Exigences du programme Préposé aux soins de santé

- PSSTC 100
- PSSTC 101
- PSSTC 110
- PSSTC 120
- PSSTC 121
- PSSTC 122
- PSSTC 130

- PSSTC 150
- PSSTC 151

## Les cours

Consultez la section Faculté Saint-Jean-- Description de cours afin de comprendre tous les éléments de la description.

## Les cours

### Renseignements généraux

À la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont enseignés en français.

### Description des cours

Les signes et chiffres suivants sont utilisés dans la description des cours:

1. ★ - Ce signe indique la valeur du cours et le chiffre suivant (nombre de crédits) sert au calcul de la moyenne. Normalement, le cours d'une année académique ou cours complet est suivi du chiffre ★6, le cours offert sur un semestre du chiffre ★3 et certains cours offerts sur une période de 6 semaines sont suivis du chiffre ★1,5.
2. *f*- ce signe indique l'index des frais et est utilisé pour calculer les frais de scolarité dans chacun des cours. (Voir Fees Payment Guide)
3. (x semestre, X-X-X) - Ces chiffres placés entre parenthèses indiquent quand le cours est offert ainsi que le nombre d'heures d'enseignement par semaine. Le premier chiffre indique les heures de cours, le deuxième les heures de séminaire(s), les heures de démonstration (d), les heures de clinique (c) ou les heures de laboratoire combinées avec un cours (L). Le troisième chiffre indique les heures de laboratoire.

**Cours à inscriptions limitées:** Dans certains cours, l'effectif des classes doit être réduit pour des raisons académiques. Ces cours figureront dans l'horaire sous le titre «cours à inscriptions limitées.» Si le nombre d'inscriptions pour un tel cours est trop grand, les étudiants dont le programme n'exige pas ledit cours devront annuler leur inscription.

### Exigences physiques de certains cours universitaires

L'Université se doit de pourvoir à l'éducation de tout étudiant académiquement qualifié et offre des services spéciaux aux étudiants handicapés.

Cependant, certains cours demandent un niveau de compétence ou d'habileté physique afin d'atteindre les objectifs académiques. En cas de doute, prière de se renseigner auprès du département concerné et du coordonnateur de «Services for Students with Disabilities.»

Les étudiants peuvent se voir refuser la permission de s'inscrire aux cours offerts hors-campus étant donné qu'il est souvent impossible d'offrir les services d'aide nécessaires.

## Cours offerts

Le fait que la description d'un cours figure dans cet annuaire n'implique pas nécessairement que ce cours sera offert pendant la session académique à venir. Toute information relative aux cours qui seront donnés, aux noms des professeurs qui les assureront, ou à tout autre détail, sera fournie par le Bureau du Vice-doyen aux affaires académiques de la Faculté.

La description des cours de la Faculté Saint-Jean se trouve à la Course Listings sous les titres suivants:

Administration (ADMI)  
Anatomie (ANATE)  
Andragogie (ANDR)  
Anglais (ANGL)  
Anglais langue seconde (ALS)  
Anthropologie (ANTHE)  
Art dramatique (ADRAM)  
Art de la scène (ARTSC)  
Biochimie (BIOCH)  
Biologie (BIOLE)  
Botanique (BOTQ)  
Chimie (CHIM)  
Économie (ECON)  
Éducation - Fondements (EDU F)  
Éducation - Méthodologie et Curriculum (EDU M)  
Éducation - Psychologie de l'éducation (EDU P)  
Éducation - Stages (EDU S)  
Enseignement pratique (ENPRQ)  
Espagnol (ESPA)  
Études canadiennes (ETCAN)  
Études interdisciplinaires (ETIN)  
Études de la religion (ET RE)  
Famille (FA MI)  
Français (FRANC)  
Français pour éducateur (trice) (FR ED)  
Histoire (HISTE)  
Humanités (HUME)  
Immunologie (IMINE)  
Informatique (INFOR)  
Linguistique (LINGQ)  
Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)  
Mathématiques (MATHQ)  
Microbiologie (MICRE)  
Musique (MUSIQ)  
Philosophie (PHILE)  
Physiologie (PHYSE)  
Physique (PHYSQ)  
Psychologie (PSYCE)

Science politique (SC P0)  
Sciences de la terre et de l'atmosphère (SCTA)  
Sciences sociales (SCSOC)  
Sciences sociopolitiques (SCSP)  
Sociologie (SOCIE)  
Statistique (STATQ)

## Programs

### Undergraduate

#### Baccalauréat bilingue en Administration des affaires

##### Information générale

Le programme bilingue de quatre ans qui prépare au baccalauréat en administration des affaires repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Business. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux Facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants:

1. répondre au besoin des étudiants francophones et francophiles qui souhaitent préparer un diplôme d'administration des affaires en français en Alberta;
2. préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même d'affronter le milieu économique mondial concurrentiel;
3. donner à la University of Alberta un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
4. attirer des étudiants du Canada francophone et d'autres pays du monde où le français occupe une place de choix.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (à l'exception de ANGL et ENGL, qui peuvent être suivis à la Faculté Saint-Jean ou à la *Faculty of Arts*). L'année suivante, les étudiants suivent les cours obligatoires de la Faculty of Business et s'inscrivent aux cours de français et aux cours facultatifs de la Faculté Saint-Jean. Les troisième et quatrième années, les étudiants suivent à la Faculty of Business les cours obligatoires qu'exige leur champ de spécialisation. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Certains cours (obligatoires et optionnels) d'administration des affaires pourront aussi être pris à la Faculté Saint-Jean pendant les deuxième, troisième et quatrième années. En général, les étudiants suivront ★54 à la Faculté Saint-Jean, à l'exclusion des ★6 ANGL et ENGL, et ★60 à la Faculty of Business. Les étudiants devront respecter la distribution de ★54/★6/★60, à moins de circonstances exceptionnelles. (Voir *Readmission of Previous Students*).

##### Le programme

#### Faculté Saint-Jean Tableau 7 Programmes généraux (BAA)

Année préprofessionnelle suivie à la Faculté Saint-Jean

##### Année 1

- ★6 ANGL OU ENGL
- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie

- ECON 102 - Introduction à la macro-économie
- MATHQ 114 OU
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I OU
- SCI 151 - InSciTE: Scientific Inquiry and Data Analysis
- ★6 à ★12 Français langue (voir Classification des cours et Cours de français)<sup>1</sup>
- ★0 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean

## Année 2

- ADMI 311 - Introduction à la comptabilité
- ADMI 342 - Introduction au Commerce International
- BUS 201 - Introduction to Canadian Business
- FIN 301 - Introduction to Finance
- MARK 301 - Introduction to Marketing
- MGTSC 312 - Probability and Statistics for Business
- SMO 310 - Introduction to Management
- ★0 à ★3 Français langue (voir Classification des cours et Cours de français)<sup>1</sup>
- ★3 Option <sup>2</sup>
- ★3 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean

## Année 3

- FRAN 322 - Pratique de la dissertation
- ★15 à ★21 cours avancés d'administration des affaires<sup>3</sup>
- ★6 à ★12 Option à la Faculté Saint-Jean

## Année 4

- ★21 à ★27 cours avancés d'administration des affaires<sup>3</sup>
- ★3 à ★9 Option à la Faculté Saint-Jean

## Notes:

<sup>1</sup> L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir Cours de français).

<sup>2</sup> Les options de l'année 2 doivent être choisies soigneusement en fonction du champ de spécialisation éventuelle de chaque étudiant. Dans la plupart des cas, il est judicieux d'entamer le programme de cours obligatoires pendant l'année 2. ADMI 322 (ACCTG 322) est recommandé pour la plupart des majeures.

<sup>3</sup> Voir Courses in the Faculty of Business. Tous les étudiants qui préparent un baccalauréat bilingue d'administration des affaires sont censés choisir une matière parmi les champs de spécialisation offerts par la Faculty of Business. A cet égard, il leur est recommandé de se référer à Majors in Business de l'annuaire de l'Université pour choisir des options avancées d'administration des affaires qui conviennent à leur spécialisation. Certains cours offerts par la Faculty of Arts ou la Faculty of Science peuvent également répondre aux exigences du programme sanctionné par un baccalauréat bilingue d'administration des affaires. Un nombre maximal de ★42 options avancées d'administration des affaires est permis en troisième et quatrième années.

## Baccalauréat en Éducation

### Renseignements généraux

Les deux programmes à la Faculté Saint-Jean préparent les étudiants à l'enseignement dans les écoles francophones et dans les programmes d'immersion. Les candidats ayant complété avec succès leurs années d'études obtiendront un Baccalauréat en Éducation et seront recommandés pour un Brevet d'enseignement temporaire (Interim Professional Certificate).

1. **Un programme de 4 ans** dans lequel sont normalement admissibles les étudiants qui ont complété une première année d'études universitaires. Il faut réussir ★120 pour compléter le programme. Les crédits de cette première année universitaire sont inclus dans les ★120.
2. **Le programme de 2 ans** (BEd/AD) offert aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle (BA, BSc ou autre) qui ont l'intention de se diriger vers l'enseignement. Il faut réussir ★60 pour compléter le programme.

**Brevet d'enseignement:** Depuis le 15 septembre 1990, toute personne qui présente une demande de brevet d'enseignement est soumise aux exigences suivantes:

Sauf avis contraire du *Minister of Learning*, le registraire de *Alberta Learning* refuse d'émettre un brevet d'enseignement:

1. à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel relevant du code pénal; ou
2. à toute personne qui, de l'avis du registraire, ne devrait pas être autorisée à enseigner.

Les demandes de brevet d'enseignement doivent être adressées au registraire. Les modalités d'usage exigent que tout candidat indique s'il a été condamné pour acte criminel, ainsi que la nature, la date et le lieu de la condamnation, le cas échéant.

Le registraire refuse d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel. Le registraire peut refuser d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne condamnée pour un acte criminel qui la rend inapte à l'enseignement scolaire ou pour toute autre raison. Les personnes faisant l'objet d'un refus peuvent faire appel auprès de la commission établie à cet effet par le ministre (Certification Appeal Committee). Les appels doivent être soumis par écrit dans les trente jours qui suivent la date à laquelle le registraire a fait part de sa décision à l'intéressé.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec *Alberta Learning Professional Development and Certification Branch* au (780) 427-2045.

### Enseignement pratique

L'obtention du DELF niveau « B2 fort » ou équivalent est une condition obligatoire d'admission aux stages pratiques (voir Tests de langue).

Les stages comportent normalement trois parties obligatoires. La première partie, le cours EDU F 200, comprend six demi-journées en salle de classe, généralement en cohorte avec d'autres étudiants, dans le but de présenter à l'étudiant le contexte scolaire francophone ou immersion. Le cours comprend aussi une série de séminaires et présentations thématiques à la Saint-Jean.

Les deuxième et troisième parties, stages I et II, comprennent treize semaines d'expérience pratique en milieu scolaire.

Normalement, les trois parties doivent être complétées à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant inscrit aux stages I et II doit être prêt à accepter un placement à l'extérieur de la ville d'Edmonton. Un placement dans la région métropole de la ville d'Edmonton peut nécessiter un déplacement allant jusqu'à un maximum de 75 kilomètres de la Faculté Saint-Jean. Pour les étudiants hors de la province de l'Alberta, il est possible de compléter un des Stage I ou Stage II dans leur province de résidence.



## Programmes

Le programme en éducation de quatre ans offert au Campus Saint Jean permet aux étudiants de développer les compétences requises pour enseigner dans les écoles en milieu d'immersion française et/ou en milieu francophone. Les étudiants ont aussi la possibilité de suivre des cours avec une composante portant sur «Community Service-Learning (CSL)». Cette option peut leur permettre d'obtenir un certificat en CSL à la fin de leur programme.

- I. Élémentaire
- II. Secondaire
- III. BEd/AD

## I. Élémentaire [Faculté - Français]

### Spécialisation: Généraliste

### Mineures en éducation (élémentaire)

Le programme BEd élémentaire offre un choix de 5 mineures. Les étudiants doivent choisir une des mineures parmi les domaines suivants: Beaux-arts, Éducation musicale, Éducation physique, Humanités et Inclusion scolaire.

#### Beaux-arts

- ★9 parmi ART DRAMATIQUE, MUSIQ

#### ★6 parmi

- EDU M 317 - Initiation à la création artistique en milieu scolaire
- EDU M 323 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: maternelle à 3e année
- EDU M 324 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: 4e à 6e année
- EDU M 360 - L'art dramatique comme outil pédagogique

#### Éducation musicale

- MUSIQ 103 - Apprendre la musique et apprendre par la musique
- MUSIQ 210 - Formation Musicale I
- MUSIQ 211 - Formation Musicale II
- EDU M 323 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: maternelle à 3e année
- EDU M 324 - Éducation musicale selon les méthodes actives actuelles: 4e à 6e année

## Éducation physique

- EDU M 315 - Enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire
- ★12 parmi DANCE, HE ED, KIN, KRLS, PAC

## Humanités

- EDU M 459 - Actualité et Média
- ★12 parmi Anthropologie, ETCAN, Histoire, Sciences politiques, Sciences sociales, Sociologie

## Inclusion scolaire

- EDU P 444 - Interventions auprès des élèves ayant de difficultés d'apprentissage
- EDU P 445 - Interventions auprès des élèves ayant des difficultés de comportement

## ★9 parmi

- EDU P 245 - Interactions sociales et communication
- Psychologie
- Psychologie de l'éducation

## Faculté Saint-Jean Tableau 2 Élémentaire

Exigences du programme BEd Élémentaire

### Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 236 - Contexte des écoles francophones en milieu minoritaire et des écoles d'immersion
- ★3 Anglais
- ★6 Français (voir note 1)
- ★3 Mathématiques ou statistiques (voir note 2)
- ★3 Sciences
- ★3 Sciences sociales
- ★3 Option libre

### Année 2

- EDU F 235 - École et société
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire

- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 242 - Introduction au développement de l'enfant
- ★9 Mineure
- ★6 Option en Éducation
- ★3 Option libre

### Année 3

- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- EDU M 343 - Littérature maternelle à 3e année
- EDU M 344 - Littérature 4e à 6e année
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages
- FRANÇ 322 - Pratique de la dissertation
- ★6 Mineure
- ★3 Option en Éducation
- ★3 Option libre

### Année 4

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 412 - Didactique des mathématiques au niveau élémentaire
- EDU M 413 - Didactiques des sciences au niveau élémentaire
- EDU M 414 - Didactiques des études sociales à l'élémentaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 420 - Enseignement pratique: niveau élémentaire
- EDU S 421 - Enseignement pratique: niveau élémentaire

### Notes

<sup>1</sup> Cours déterminé selon le résultat obtenu au test de placement par évaluation initiale. Voir Tests de langue. Veuillez consulter le conseiller d'étude de la Faculté Saint-Jean.

<sup>2</sup> MATHQ 160 est recommandé.

## II. Secondaire [Faculté - Français]

Les étudiants du BEd secondaire doivent choisir un domaine majeur et un domaine mineur parmi la liste suivante :

### Majeures

Études sociales  
Français  
Mathématiques  
Musique  
Sciences générales

### Mineures

Anglais  
Art dramatique  
Éducation physique  
Études sociales  
Français  
Mathématiques  
Musique  
Sciences générales  
Sciences physiques

## BEd Secondaire

### Exigences du programme BEd Secondaire

#### Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 236 - Contexte des écoles francophones en milieu minoritaire et des écoles d'immersion
- ★6 Français
- ★15 dans la majeure ou la mineure

#### Année 2

- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- ★15 dans la majeure ou la mineure

#### Année 3

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages

- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★18 dans la majeure ou la mineure
- ★3 Option libre

#### Année 4

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- ★3 EDU M dans la mineure
- ★6 EDU M dans la majeure

#### BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations majeures ★33

#### Études sociales

- HISTE 121 - Histoire des mondes connectés: 1500-1815
- HISTE 122 - Histoire des mondes connectés depuis 1815
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SC PO 101 - Introduction au gouvernement
- SC PO 102 - Introduction à la politique
- ★6 parmi: ANTHE, ECONE, ETCAN, ET RE, HISTE, PHILE, SC PO, SCSOC, SOCIE.

#### ★9 parmi:

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ETCAN 330 - Les francophonies canadiennes et acadiennes I : perspectives historiques et culturelles
- ETCAN 332 - Les francophonies canadiennes et acadiennes II: perspectives idéologiques et politiques.
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- SC PO 261 - Relations internationales I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II

#### Français

- FRANC 226 - Maîtrise du français
- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★6 Français langue parmi FRANC de niveau 300 et/ou 400

- ★6 en littérature parmi Francophonies (voir Classification des cours) de niveau 300 et/ou 400
- ★9 options parmi Francophonies (voir Classification des cours), FRANC (sauf FRANC 116, FRANC 117); LINGQ

## Mathématiques

- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I **OU**
- MATHQ 115 - Calcul élémentaire II
- MATHQ 125 - Algèbre linéaire I
- MATHQ 222
- MATHQ 228
- MATHQ 241 - Géométrie
  
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I **OU**
- SCI 151 - InSciTE: Scientific Inquiry and Data Analysis
  
- \*12 parmi MATHQ, PHYSQ, STATQ, INFOR

## Musique

- MUSIQ 124 - Musique appliquée
- MUSIQ 156
- MUSIQ 210 - Formation Musicale I
- MUSIQ 211 - Formation Musicale II
- MUSIQ 315 - Introduction à l'art de diriger
- MUSIC 141 - Instrumental Ensemble
- MUSIC 213 - Woodwind Techniques
- MUSIC 214 - Brass Techniques
- MUSIC 230 - Choral Techniques and Pedagogy
- ★6 MUSIQ **OU** MUSIC

## Sciences générales

- ★6 BIOLE
- ★6 CHIM
- ★6 MATHQ ou STATQ (maximum ★3 STATQ)
- ★6 PHYSQ
- ★9 parmi BIOLE, MATHQ, CHIM ou PHYSQ à un niveau 200, 300 ou 400

## BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations mineures ★15

### Anglais

- ★6 ANGL ou ENGL à un niveau senior
- ★3 ANGL ou ENGL à un niveau 300 ou 400
- EDU M 362 - Didactiques de l'anglais au niveau secondaire (Didactiques de l'anglais au niveau secondaire) est obligatoire mais ne peut pas être compté dans la mineure.

### ★6 parmi:

- ANGL 111
- ANGL 113
- ANGL 122 - Texts and Contexts
- ANGL 126 - Exploring Writing Studies

### Art dramatique

- ADRAM 101 - Introduction à l'art théâtral
- ADRAM 103 - Les procédés dramatiques
- ADRAM 201 - Survol historique du théâtre universel
- ★6 ADRAM

### Éducation physique

- KIN 294 - A Conceptual Approach to Physical Activity

### ★12 parmi les 5 catégories suivantes

(Note: pas plus de ★4.5 ne peuvent être sélectionnés dans la même catégorie)

- DAC 197
- DANCE 200 - The Spectrum of Dance in Society
- DANCE 340 - Modern Dance
  
- HE ED 110 - Introduction to Personal Health and Well-Being **OU**
- HE ED 220
  
- KIN 205 - Introduction to Outdoor Environmental Education
- KIN 320
- KIN 365
- PAC 110 - Instruction of the Basics of Aquatics

- PAC 111 - Instruction of the Basics of Basketball
- PAC 114 - Instruction of the Basics of Ice Hockey
- PAC 117 - Instruction of the Basics of Rugby
- PAC 118 - Instruction of the Basics of Soccer
- PAC 135 - Instruction of the Basics of Tennis
- PAC 137 - Instruction of the Basics of Volleyball
- PAC 145 - Instruction of the Basics of Golf
- PAC 154 - Instruction of the Basics of Wrestling
- PAC 156 - Instruction of the Basics of Yoga
- PAC 160 - Instruction of the Basics of Gymnastics
- PAC 173 - Instruction of the Basics of Athletics (Track and Field)
- PAC 182 - Instruction of the Basics of Indoor Wall Climbing
- PAC 183 - Instruction of the Basics of Curling
- PAC 197 - Selected Topics in Physical Activity - Level I
- PAC 199 - Directed Studies
- PAC 310 - Coaching Aquatics
- PAC 311 - Coaching Basketball
- PAC 314 - Coaching Ice Hockey
- PAC 337 - Coaching Volleyball
- PAC 356 - Yoga for Stress Management

#### Note:

Les cours PAC, DAC, DANCE, KIN et HE ED sont enseignés en anglais.

### Études professionnelles et technologies

La mineure en EPT est offerte en collaboration avec la mineure CTS (Career and Technology Studies) de la Faculty of Education (Secondary Education). Le contenu de cette mineure est déterminé sur une base individuelle avec le directeur / la directrice de CTS au département de Secondary Education. Ceux et celles intéressés par cette mineure doivent, premièrement, communiquer avec le conseiller académique de la Faculté Saint-Jean.

### Études sociales

- HISTE 121 - Histoire des mondes connectés: 1500-1815
- HISTE 122 - Histoire des mondes connectés depuis 1815
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours

#### ★3 parmi

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ETCAN 101 - Introduction à l'étude du Canada



- ETCAN 330 - Les francophonies canadiennes et acadiennes I : perspectives historiques et culturelles
- ETCAN 332 - Les francophonies canadiennes et acadiennes II: perspectives idéologiques et politiques.
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- MUSIQ 215 - La musique au Canada
- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 311 - Histoire de la pensée politique et sociale I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SOCIE 260 - Inégalité et stratification sociales
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

### Français

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- LINGQ 200 - Introduction à l'étude du langage
- ★3 option FRANC ou LINGQ

### Mathématiques

- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I **OU 114**
- **OU** MATHQ 113
  
- MATHQ 115
- MATHQ 241 - Géométrie

### ★6 parmi:

- MATHQ 125
- MATH 228 - Algebra: Introduction to Ring Theory
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I
- **OU** SCI 151

### Musique

1. MUSIQ 100 (ou l'équivalent) est un cours de base pour la mineure et devrait être suivi dans la première année du programme. Ce cours ne peut être compté dans la mineure. Un étudiant qui aurait fait des études ou aurait des expériences équivalentes à ce cours peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale (Credit by Special Assessment, Crédits par évaluation spéciale)
2. Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 en MUSIQ selon la liste de cours obligatoires suivante:  
MUSIQ 210 - Formation Musicale I  
MUSIQ 211 - Formation Musicale II

MUSIQ 224 - Musique appliquée

MUSIQ 240 - Ensemble choral

MUSIQ 315 - Introduction à l'art de diriger

3. L'étudiant doit passer une audition pour les séries de cours MUSIQ 224 et MUSIQ 240.
4. Normalement le cours EDU M 358 (Enseignement de la musique au secondaire) est obligatoire dans ce programme et devrait être précédé par MUSIQ 315.

## Sciences générales

★3 BIOLE

★3 CHIM

★3 PHYSQ

★6 parmi BIOLE, CHIM, MATHQ ou PHYSQ ou STATQ (maximum ★3 STATQ)

## Sciences physiques

- CHIM 101 - Introduction à la chimie I
- CHIM 102 - Introduction à la chimie II
- ★3 au choix PHYSQ ou CHIM de niveau 200

★6 parmi:

- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
- PHYSQ 130 - Ondes, optique et son
- PHYSQ 131 - Mécanique

## III. BEd/AD [Faculté - Français]

### Faculté Saint-Jean Tableau 4 BEd/AD

Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Élémentaire

Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde

- EDU M 343 - Littérature maternelle à 3e année
- EDU M 344 - Littérature 4e à 6e année
- EDU P 242 - Introduction au développement de l'enfant
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation

## Année 2

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 412 - Didactique des mathématiques au niveau élémentaire
- EDU M 413 - Didactiques des sciences au niveau élémentaire
- EDU M 414 - Didactiques des études sociales à l'élémentaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 420 - Enseignement pratique: niveau élémentaire
- EDU S 421 - Enseignement pratique: niveau élémentaire

## Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Secondaire

### Année 1

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 236 - Contexte des écoles francophones en milieu minoritaire et des écoles d'immersion
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- EDU P 342 - Évaluation des apprentissages
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★3 Option libre

### Année 2

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- ★6 EDU M dans la majeure
- ★3 EDU M dans la mineure

## Niveau académique

1. Pour avoir le titre de BEd, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 comptant au programme.
2. Un étudiant qui a reçu une note de «W» ou «NC» dans un des stages (EDU F 200; EDU S 420, EDU S 421, EDU S 470, EDU S 471) a la permission de s'inscrire de nouveau dans ce cours, sujet à (3) et (4).
3. Un étudiant ne peut obtenir qu'une seule note de «W» ou «NC» dans l'ensemble des cours des stages. Un étudiant qui obtient une note «W» ou «NC» dans un second cours des stages pratiques doit se retirer du programme en Éducation de la Faculté Saint-Jean.
4. Un étudiant qui obtient une note de «W» ou «NC» dans le stage I ou II doit avoir la permission du responsable de la section Éducation et du Vice-Doyen aux affaires académiques avant de se réinscrire dans ce cours.
5. Un étudiant en période probatoire pour des raisons académiques ne peut pas s'inscrire aux stages I et II.

## Baccalauréat ès arts

### Renseignements généraux

**BA:** La Faculté Saint-Jean offre un Baccalauréat ès arts avec une concentration majeure et une concentration mineure ou deux concentrations majeures. Ce programme de quatre ans vise à promouvoir une éducation universitaire libérale et à assurer la formation générale de l'étudiant dans un cadre francophone. L'étudiant pourra développer les capacités d'adaptation, d'analyse, de communication et de travail en équipe nécessaires au marché du travail.

Le programme de BA comprend neuf majeures: Économie, Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue, Français-littérature (française et canadienne française), Histoire, Psychologie, Science politique et Sociologie. Il comprend également un large éventail de mineures.

Les deux premières années de ce programme consistent en des cours communs à toutes les concentrations, tandis que les deux dernières années sont normalement consacrées aux concentrations majeure et mineure.

L'originalité du programme de BA de la Faculté Saint-Jean réside dans son interdisciplinarité et sa pluridisciplinarité. Un certain nombre de cours de disciplines connexes sont reconnus pour fins de la concentration. Ces cours viennent enrichir et élargir la concentration majeure.

La Faculté Saint-Jean offre tous les cours nécessaires à l'obtention du BA. Cette assurance d'un programme entièrement en français n'empêche aucunement l'étudiant de suivre certains de ses cours dans d'autres facultés de la University of Alberta.

Le programme tient compte des exigences de la Faculté Saint-Jean relatives aux cours de français en accordant un nombre variable d'options.

**BA avec spécialisation:** Le programme de BA avec spécialisation permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans une matière choisie. Il exige également un standard de rendement plus élevé. Par conséquent, il constitue une excellente préparation aux études de deuxième et de troisième cycles.

Ce programme offre quatre spécialisations: Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue et littérature (française et canadienne-française), Sciences sociopolitiques.

## Le programme de BA

### I. BA

Le programme de BA comprend une majeure et une mineure ou deux majeures dont au moins une est suivie à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant doit déclarer ses concentrations majeure et mineure lors de l'inscription à la deuxième année de son programme.

Étant donné le caractère interdisciplinaire du programme de BA, certains cours seront admissibles à la fois dans la majeure et dans la mineure. Toutefois, le même cours ne peut être compté deux fois dans le programme de l'étudiant. Il sera normalement compté avec sa discipline choisie, c'est-à-dire selon la définition indiquée par son sigle. (Par exemple, dans le cas de l'étudiant inscrit à une majeure en Études canadiennes et une mineure en Science politique, le cours ETCAN 421 sera compté pour la majeure et les cours SC PO 225 et SC PO 226 pour la mineure.) Si le cours ne relève pas d'une discipline spécifique, la priorité sera accordée à la majeure. (Par exemple, dans le cas d'un étudiant inscrit à une majeure en Sociologie et une mineure en Science Politique, le cours SCSOC 225 sera compté pour la majeure.)

1. **Majeure:** Pour sa ou ses concentration(s) majeure(s) de la Faculté Saint-Jean, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior dont au moins ★6 de niveau 400 dans un des domaines suivants: Économie, Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Psychologie; Science politique; Sociologie. Un minimum de ★15 doivent être complétés à la Faculté Saint-Jean.

La double majeure est possible dans le programme de BA dans la mesure où au moins une des majeures est suivie à la Faculté Saint-Jean et qu'un minimum de ★60 soient suivis à la Faculté Saint-Jean.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir une deuxième majeure parmi les domaines suivants offerts par la *Faculty of Arts* (**Note:** Les cours sont offerts en anglais): Anthropologie, Beaux-arts, Études classiques, Littérature comparée, Études de l'Asie orientale, Économie, Anglais, Études cinématographiques, Allemand, Scandinave, Géographie humaine, Linguistique, Philosophie, Études religieuses, Italien, Espagnol, Études de l'Amérique latine, Russe, Ukrainien, Études des femmes. En ce qui concerne ces domaines, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Arts* de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean.

2. **Mineure:** L'étudiant peut choisir une mineure dans un domaine en Arts ou en Sciences. Cependant, les exigences de ces voies comportent des différences importantes.
  - a. **Arts:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24 dans un des domaines suivants: Anthropologie et Sociologie; Économie; Études canadiennes; Études théâtrales; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Musique; Pensée philosophique et sociale; Psychologie; Science politique; Sociologie. Pour sa concentration mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Arts* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Arts* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Arts* de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Les exigences des différents départements de la *Faculty of Arts* se trouvent dans les Programs and Certificates à Cooperative Education (Work Experience) Program de l'annuaire. Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).

- b. **Sciences:** Pour sa concentration mineure dans une matière ou domaine en Sciences, l'étudiant doit réussir un minimum de ★24 et un maximum de ★36 (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) dans une des matières ou domaines suivants, et cela ne doit pas comprendre plus de l'équivalent de ★12 de niveau junior:

**Domaines:** Sciences biologiques; Sciences mathématiques; Sciences physiques.

**Matières:** Biologie, Chimie, Mathématiques, Physique, Psychologie (sciences).

En plus des domaines et des matières de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Science* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Science* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Science (voir BSc General Program) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. L'étudiant peut également choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine offerte en anglais par la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir BSc General-Minor in Agricultural, Life and Environmental Sciences). Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).

## BA Majeure/Mineure Exigences

- Concentration mineure en Anthropologie et Sociologie
- Concentration majeure et mineure en Économie
- Concentration majeure et mineure en Études canadiennes
- Concentration majeure en Études interdisciplinaires
- Concentration mineure en Études théâtrales
- Concentration majeure et mineure en Français–langue
- Concentration majeure et mineure en Français—littérature
- Concentration majeure et mineure en Histoire
- Concentration mineure en Musique
- Concentration mineure en Pensée philosophique et sociale
- Concentration majeure et mineure en Psychologie
- Concentration majeure et mineure en Science politique
- Concentration majeure et mineure en Sociologie

## Concentration mineure en Anthropologie et Sociologie [Faculté - Français]

- Pour sa mineure en Anthropologie et Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Anthropologie et Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle ANTHE et SOCIE ainsi que le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.
- Les cours ANTHE 101 et SOCIE 100 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Les cours ANTHE 207 et SOCIE 260 ou SOCIE 368 sont obligatoires. Au moins ★3 de niveau senior de plus dans chacune des deux disciplines sont obligatoires.

**Note:** Les étudiants avec une majeure en Sociologie ne peuvent pas choisir une mineure en Anthropologie et Sociologie.

## Concentration majeure et mineure en Économie [Faculté - Français]

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★48.
- Les cours à sigle ECONE sont admissibles à la majeure en Économie.

### Obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ECONE 102 - Introduction à la macro-économie
- MATHQ 114 **OU (113)**
  
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I
- **OU**
- SCI 151 - InSciTE: Scientific Inquiry and Data Analysis

### Obligatoires

- ECONE 281 - Microéconomie intermédiaire I
- ECONE 282 - Macroéconomie intermédiaire I
- ECONE 384 - Microéconomie intermédiaire II
- ECONE 385 - Macroéconomie intermédiaire II
- ECONE 299 - Méthodes quantitatives en économie
- ECONE 399 - Introduction à l'économétrie

### Recommandés

- MATHQ 115
- MATHQ 125
- MATHQ 214
- STAT 255

#### Note:

L'étudiant qui a suivi les cours MATHQ 115, 125 et 214 n'a pas à suivre ECONE 299.

#### Note:

Les cours de niveau 100 doivent être complétés le plus tôt possible, idéalement durant la première année. Les cours ECONE 281 et ECONE 282 sont des préalables à plusieurs cours et devront être suivis durant la deuxième année.

### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle ECONE ainsi que les cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.

### Obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure

- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ECONE 102 - Introduction à la macro-économie

### Obligatoires

- ECONE 281 - Microéconomie intermédiaire I
- ECONE 282 - Macroéconomie intermédiaire I

### Recommandés

- MATHQ 113 **OU**
- MATHQ 114
  
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I **OU**
- SCI 151 - InSciTE: Scientific Inquiry and Data Analysis

## Concentration majeure et mineure en Études canadiennes [Faculté - Français]

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études canadiennes dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir Classification des cours) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la majeure.
- Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont les cours ETCAN 360, ETCAN 450.

### Les cours suivants sont obligatoires:

- FRANC 324 - Introduction aux francophonies littéraires du Canada
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales



### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir Classification des cours) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.
- Le cours ETCAN 101 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont le cours ETCAN 360.

### **Concentration majeure en Études interdisciplinaires [Faculté - Français]**

- Pour sa majeure en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études interdisciplinaires dont au moins ★6 de niveau 400.
- Un programme de cours basé sur un thème spécifique (i.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la majeure.
- Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Un cours de méthodes de recherche SCSOC 225 est obligatoire.

### Note:

A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une majeure en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada:

- ETCAN 330 - Les francophonies canadiennes et acadiennes I : perspectives historiques et culturelles
- ETCAN 332 - Les francophonies canadiennes et acadiennes II: perspectives idéologiques et politiques.
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

### **Concentration mineure en Études théâtrales [Faculté - Français]**

- Pour sa mineure en Études théâtrales, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études théâtrales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours ADRAM 101 et ADRAM 103 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Le cours ADRAM 302 ou l'équivalent est obligatoire.

### Les cours à sigle ADRAM et ARTSC ainsi que les cours suivants sont admissibles dans la mineure:

- EDU M 360 - L'art dramatique comme outil pédagogique ou l'équivalent
- FRANC 226 - Maîtrise du français
- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 230 - Correction phonétique et diction française

- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 249 - Créativité et jeu dramatique
- FRANC 310 - Lecture à voix haute
- FRANC 403
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 466
- FRANC 480 - Choix de sujet (Sujet relié au théâtre)

## Concentration majeure et mineure en Français–langue [Faculté - Français]

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-langue dont au moins ★6 de niveau 400.
- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la majeure.

Les cours suivants sont obligatoires:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- LINGQ 200 - Introduction à l'étude du langage
- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien

Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-langue:

- FRANC 213
- FRANC 230 - Correction phonétique et diction française
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 314
- FRANC 331 - Étude avancée du français et de l'anglais I
- FRANC 332 - Étude avancée du français et de l'anglais II
- FRANC 400
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 450
- FRANC 470 - Analyse syntaxique
- Ainsi que tous les cours à sigle LINGQ
- FRANC 475
- FRANC 484
- ANTHE 208 - Introduction à l'anthropologie linguistique
- LINGQ
- ETCAN 421

Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★12 choisis parmi les cours suivants:

- FRANC 331 - Étude avancée du français et de l'anglais I
- FRANC 332 - Étude avancée du français et de l'anglais II
- FRANC 400
- FRANC 470 - Analyse syntaxique
- FRANC 475
- FRANC 484
- LINGQ 300 - Lexicologie et terminologie

### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-langue (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours LINGQ 200 est obligatoire.
- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la mineure.

Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-langue:

- FRANC 213
- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 230 - Correction phonétique et diction française
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 331 - Étude avancée du français et de l'anglais I
- FRANC 332 - Étude avancée du français et de l'anglais II
- FRANC 400
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 450
- FRANC 470 - Analyse syntaxique
- FRANC 475
- FRANC 484
- ANTHE 208 - Introduction à l'anthropologie linguistique

## Concentration majeure et mineure en Français—littérature [Faculté - Français]

**Note:** Les programmes en Français-littérature comprennent les littératures d'expression française, dont la littérature canadienne-française.

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-littérature dont au moins ★6 de niveau 400.

- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 choisis dans chacun des deux domaines de littérature française (à l'exclusion de FRANC 228, FRANC 235) et littérature canadienne-française (à l'exclusion de FRANC 324).

Les cours suivants sont obligatoires:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 324 - Introduction aux francophonies littéraires du Canada

Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-littérature:

- FRANC 330 - Introduction aux francophonies littéraires hors-Canada
- FRANC 333 - Littérature et société
- FRANC 334 - Francophonies et littératures autochtones du Canada
- FRANC 335 - Francophonies littéraires du monde et discours identitaires
- FRANC 403
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada
- FRANC 336 - Littérature des femmes du monde francophone
- FRANC 472 - Le roman francophone du Canada depuis 1960
- FRANC 475
- FRANC 480 - Choix de sujet
- FRANC 482 - Francophonies du Canada: Choix de sujet en langue ou en littérature
- FRANC 485 - Francophonies littéraires du monde: Choix de sujet

### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-littérature (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours FRANC 228 et FRANC 235 sont obligatoires
- Les cours FRANC 116, FRANC 117, FRANC 216, FRANC 217, FRANC 226, FRANC 227 ne peuvent être comptés dans la mineure.

Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-littérature:

- FRANC 324 - Introduction aux francophonies littéraires du Canada
- FRANC 327
- FRANC 330 - Introduction aux francophonies littéraires hors-Canada
- FRANC 333 - Littérature et société
- FRANC 334 - Francophonies et littératures autochtones du Canada
- FRANC 335 - Francophonies littéraires du monde et discours identitaires
- FRANC 336 - Littérature des femmes du monde francophone
- FRANC 403
- FRANC 410 - Traduction du théâtre et de la littérature au Canada

- FRANC 472 - Le roman francophone du Canada depuis 1960
- FRANC 475
- FRANC 480 - Choix de sujet
- FRANC 482 - Francophonies du Canada: Choix de sujet en langue ou en littérature
- FRANC 485 - Francophonies littéraires du monde: Choix de sujet

## Concentration majeure et mineure en Histoire [Faculté - Français]

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Histoire dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle HISTE ainsi que les cours ETCAN 330, ETCAN 332, HUME 420, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, SCSOC 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- Les cours HISTE 121 et HISTE 122 sont est obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 choisis dans chacun des deux domaines d'Histoire canadienne (à l'exclusion de HISTE 260, HISTE 261) et d'Histoire autre que canadienne.

Les cours suivants sont obligatoires:

- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales

### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Histoire (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle HISTE ainsi que les cours SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, sont admissibles dans la mineure.
- Les cours HISTE 121 et HISTE 122 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Les cours HISTE 260, HISTE 261 sont obligatoires.

## Concentration mineure en Musique [Faculté - Français]

- Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★18 en MUSIQ, dont au moins ★12 de niveau senior, desquels ★6 doivent être de niveau 300 ou 400. Un maximum de ★24 au niveau senior est admissible.
- Tous les cours à sigle MUSIQ sont admissibles dans la mineure à l'exception de MUSIQ 100. Cependant, MUSIQ 100 (ou l'équivalent) est un cours de base pour la mineure et devrait être suivi dans la première année du programme.
- Les cours MUSIQ 210 et MUSIQ 211 sont obligatoires pour la mineure.
- L'étudiant doit passer une audition pour les séries de cours MUSIQ X24 et X40.

## Concentration mineure en Pensée philosophique et sociale [Faculté - Français]

- Pour sa mineure en Pensée philosophique et sociale, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Philosophie et parmi les cours admissibles en Sciences sociales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle PHILE ainsi que les cours HUME 420, SCSOC 312, SCSOC 431 sont admissibles dans la mineure.
- Le cours PHILE 141 et PHILE 142 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Les cours SCSOC 225 et SCSOC 311 sont obligatoires, ainsi que ★6 de niveau senior en PHILE. SCSOC 312 est recommandé.

## Concentration majeure et mineure en Psychologie [Faculté - Français]

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Psychologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que les cours SCSOC 225 et STATQ 151 (ou SCSOC 322 ou SCI 151 ) sont admissibles dans la majeure.
- Les cours PSYCE 104, PSYCE 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau 300 ou 400 choisis dans chacun des deux domaines de Psychologie (sciences) et de Psychologie (arts).

Les cours suivants sont obligatoires:

deux parmi

- PSYCE 223 - Psychologie de la croissance
- PSYCE 239 - Psychopathologie
- PSYCE 241 - Psychologie sociale

deux parmi

- PSYCE 258 - Psychologie cognitive
- PSYCE 275 - Cerveau et comportement
- PSYCE 282 - Modification du comportement
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
  
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I **OU**
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales

### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Psychologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.

- Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322 ou SCI 151) sont admissibles dans la mineure.
- Les cours PSYCE 104, PSYCE 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322 ou SCI 151) est obligatoire.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau senior en Psychologie (arts) (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400) et de ★6 de niveau senior en Psychologie (sciences) (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400).

## Concentration majeure et mineure en Science politique [Faculté - Français]

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Science politique dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 360, ETCAN 421, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, SCSOC 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- Les cours SC PO 101 et SC PO 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★3 choisis en politique comparée et de ★3 choisis en relations internationales.

Les cours suivants sont obligatoires:

- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 311 - Histoire de la pensée politique et sociale I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales Le cours est recommandé.

### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Science politique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 360, ETCAN 421, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312, sont admissibles dans la mineure.
- Les cours SC PO 101, SC PO 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- Les cours SC PO 225 et SC PO 226 sont obligatoires.

## Concentration majeure et mineure en Sociologie [Faculté - Français]

### Concentration majeure

- Pour sa majeure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Sociologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- Tous les cours à sigle SOCIE ou SCSOC ainsi que le cours ETCAN 360 sont admissibles dans la majeure.

- Le cours SOCIE 100, est obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.

Les cours suivants sont obligatoires:

- SOCIE 260 - Inégalité et stratification sociales
- SOCIE 348 - Sociologie des médias et de l'information
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 311 - Histoire de la pensée politique et sociale I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales

### Concentration mineure

- Pour sa mineure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- Tous les cours à sigle SOCIE ainsi que les cours ETCAN 360, SCSOC 225, SCSOC 311, SCSOC 312 sont admissibles dans la mineure.
- Le cours SOCIE 100 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.

Les cours suivants sont obligatoires:

- SOCIE 260 - Inégalité et stratification sociales
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

## Faculté Saint-Jean Tableau 1: Le tronc commun du programme de BA

### Année 1

- ★6 à ★12 Français langue (Classification des cours et Cours de français)<sup>1</sup>
- ★6 en langue autre que le français<sup>2</sup>
- ★6 Beaux-arts et Littérature (Classification des cours)<sup>3</sup>
- ★6 Sciences sociales (Classification des cours)
- ★0 à ★6 Option<sup>1</sup>

### Année 2

- ★0 à ★3 Français langue (Classification des cours et Cours de français)<sup>1</sup>
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
  
- HISTE 121 - Histoire des mondes connectés: 1500-1815 **ET**



- HISTE 122 - Histoire des mondes connectés depuis 1815  
**OU**
- PHILE 141 - Introduction à la philosophie occidentale **ET**
- PHILE 142 - Introduction aux philosophies non occidentales
  
- ★3 Francophonies (Classification des cours)
- ★6 Sciences<sup>3</sup>
- ★6 Option

### ★3 parmi

- ECONE 299 - Méthodes quantitatives en économie
- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien
  
- MATHQ 114 - Calcul élémentaire **OU**
- MATHQ 113
  
- MATHQ 115 - Calcul élémentaire II
- MATHQ 125 - Algèbre linéaire I
- PHILE 125 - Raisonnement et pensée critique
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I **OU**
- SCI 151 - InSciTE: Scientific Inquiry and Data Analysis

## Notes

<sup>1</sup> L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études secondaires préalablement suivi (voir Cours de français).

<sup>2</sup> ANGL ou ENGL peut satisfaire à cette exigence.

<sup>3</sup> L'étudiant inscrit au programme avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts et Littérature ou ★6 en sciences, au choix. Par conséquent, il peut remplacer une de ces exigences par ★6 en options.

## II. BA avec spécialisation

Pour le BA avec spécialisation, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 et un maximum de ★60 de niveau senior, dont au moins ★6 de niveau 400, dans un des domaines suivants: Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue et littérature (française et canadienne-française); Sciences sociopolitiques.

Le programme de BA avec spécialisation sera normalement complété en quatre années consécutives d'études et l'étudiant suivra un minimum de ★30 chaque année scolaire. Des exceptions à ce règlement peuvent être permises avec l'accord du Vice-doyen aux affaires académiques.

- Spécialisation en Études canadiennes
- Spécialisation en Études interdisciplinaires
- Spécialisation en Français—langue et littérature
- Spécialisation en Sciences socio-politiques

## Spécialisation en Études canadiennes [Faculté - Français]

- Pour sa spécialisation en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.
- Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir Classification des cours) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la spécialisation.
- Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la spécialisation.
- Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 à contenu francophonies (à l'exclusion du cours ETCAN 360).

### Les cours suivants sont obligatoires:

- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- ETCAN 450 - Enjeux canadiens actuels
- FRANCO 324 - Introduction aux francophonies littéraires du Canada
- HISTE 260 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1713 à 1867
- HISTE 261 - Introduction à l'étude de l'histoire du Canada de 1867 à nos jours
- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales

## Spécialisation en Études interdisciplinaires [Faculté - Français]

- Pour sa spécialisation en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études interdisciplinaires (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.
- Un programme de cours basé sur un thème spécifique (p.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la spécialisation.
- Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la spécialisation.
- Un cours de méthodes de recherche SCSOC 225 est obligatoire.

### Note:

A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une spécialisation en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada:

- ETCAN 330 - Les francophonies canadiennes et acadiennes I : perspectives historiques et culturelles
- ETCAN 332 - Les francophonies canadiennes et acadiennes II: perspectives idéologiques et politiques.
- ETCAN 360 - La question nationale au Canada
- FRANCO 324 - Introduction aux francophonies littéraires du Canada
- HISTE 375
- HISTE 380
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

## Spécialisation en Français—langue et littérature [Faculté - Français]

- Pour sa spécialisation en Français—langue et littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- Tous les cours à sigle FRANC et LINGQ sont admissibles dans la spécialisation, de même que ANTHE 208 et ETCAN 330 and ETCAN 421.
- Le cours de mémoire FRANC 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

### Les cours suivants sont obligatoires:

- FRANC 228 - Lire le texte littéraire
- FRANC 324 - Introduction aux francophonies littéraires du Canada
- LINGQ 200 - Introduction à l'étude du langage
- LINGQ 300 - Lexicologie et terminologie
- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien

### Note:

Il est également obligatoire d'obtenir au moins ★24 (dont ★6 de niveau 400) dans FRANC.

## Spécialisation en Sciences socio-politiques [Faculté - Français]

- Pour sa spécialisation en Sciences socio-politiques, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- Tous les cours SC PO, SCSOC et SOCIE sont admissibles dans la spécialisation, de même que ETCAN 360, ETCAN 421 .
- Les cours SC PO 101 et SOCIE 100 sont obligatoires mais ne peuvent être comptés parmi les crédits de spécialisation. Il est recommandé de prendre au moins un cours parmi SC PO 102 ou ETCAN 101.
- Le cours de mémoire SCSP 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

### Les cours suivants sont obligatoires:

- SC PO 225 - Gouvernement du Canada
- SC PO 226 - Politique au Canada
- SCSOC 225 - Méthodes de recherche en sciences sociales
- SCSOC 311 - Histoire de la pensée politique et sociale I
- SCSOC 312 - Histoire de la pensée politique et sociale II
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales

### Et deux cours parmi

- SOCIE 260 - Inégalité et stratification sociales

- SOCIE 348 - Sociologie des média et de l'information
- SOCIE 368 - Étude des minorités et des groupes ethniques

### Note:

Sont aussi obligatoires au moins ★24 (dont ★6 niveau 400) dans l'un ou l'autre de SC PO et SOCIE.

## Les exigences communes

1. Le Baccalauréat ès arts de la Faculté est un programme de quatre ans, soit ★120.
2. Les exigences relatives aux cours de français sont celles de la Faculté Saint-Jean.
3. L'étudiant doit réussir ★6 dans un cours de langue autre que le français.
4. L'étudiant doit réussir FRANC 235, normalement au cours de la deuxième année de son programme.
5. L'étudiant inscrit au programme de BA doit réussir ★6 en beaux-arts et Littérature ★6 en sciences. L'étudiant inscrit au programme de BA avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts et Littérature ou ★6 en sciences, au choix.
6. Les options peuvent être des cours d'arts ou de science. Néanmoins, un maximum de ★12 peut être suivi dans des domaines autres que les arts et les sciences.
7. Exceptionnellement, le Vice-doyen aux affaires académiques pourrait autoriser un étudiant à remplir les conditions requises pour l'obtention de son diplôme en plus ou en moins de quatre ans.
8. L'étudiant d'un programme de Sciences sociales ou Pensée philosophique et sociale doit compléter un cours de méthode de recherche, soit SCSOC 225.

## Obligatoires

- PHILE 141 - Introduction à la philosophie occidentale **ET**
- PHILE 142 - Introduction aux philosophies non occidentales
- OU**
- HISTE 121 - Histoire des mondes connectés: 1500-1815 **ET**
- HISTE 122 - Histoire des mondes connectés depuis 1815

L'étudiant doit réussir ★3 parmi au plus tard à la fin de la deuxième année.

- ECONE 299 - Méthodes quantitatives en économie
- LINGQ 320 - Phonétique et phonologie du français canadien
- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I
- MATHQ 115 - Calcul élémentaire II
- MATHQ 125 - Algèbre linéaire I
- PHILE 125 - Raisonnement et pensée critique
- SCSOC 322 - Statistiques pour les sciences sociales
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I **OU**
- SCI 151 - InSciTE: Scientific Inquiry and Data Analysis

## Information Supplémentaire

Compte tenu des exigences communes aux programmes de BA de la Faculté Saint-Jean, on conseille à l'étudiant de respecter l'horaire indiqué dans le tableau suivant. Toutefois, l'étudiant qui se propose de faire une mineure en Science aura intérêt à remettre certains de ces cours (par exemple, les cours de Beaux-arts et Littérature ou de Francophonies) à la troisième année de son programme, afin de faire de la place pour des cours préalables de la mineure en Science.

## Baccalauréat ès science en génie

### Renseignements généraux

**Note:** Les étudiants (es) doivent appliquer directement à la Faculty of Engineering.

La Faculté Saint-Jean, en collaboration avec la Faculty of Engineering, offre aux étudiants admis au Baccalauréat ès science en génie l'occasion de suivre la majorité des cours de première année dans un environnement francophone. Les conditions académiques et le contenu des cours sont équivalents aux cours donnés en anglais. Le tableau 8 indique les cours offerts. Pour plus de renseignements sur cette première année, s'adresser au Bureau des Admissions de la Faculté Saint-Jean. Consultez General Information (ENG) pour plus d'information sur le Baccalauréat ès science en génie.

### Faculté Saint-Jean Tableau 8 Première année du BSc en génie

#### Premier semestre

##### Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean

- CHIM 103 - Introduction à la chimie I
- MATHQ 100 - Calcul élémentaire I
- PHYSQ 130 - Ondes, optique et son

##### Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering

- ENGG 100 - Orientation to the Engineering Profession I
- ENGG 130 - Engineering Mechanics
- ENGL 199 - English for Engineering Students

#### Deuxième semestre

##### Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean

- CHIM 105 - Introduction à la chimie II
- MATHQ 101 - Calcul élémentaire II
- MATHQ 102 - Algèbre linéaire appliquée

- PHYSQ 131 - Mécanique

### Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering

- ENCMP 100 - Computer Programming for Engineers
- ENGG 160 - Introduction to Engineering Design, Communication, and Profession

## Baccalauréat ès sciences

### Programme général

Le programme général du BSc est conçu pour donner à l'étudiant une éducation variée dans plus d'une branche d'étude et il comprend une matière ou un domaine de concentration principal et secondaire. En plus de conduire à un diplôme général de BSc, ce programme permet le transfert ensuite dans des programmes de *Specialization and Honors à la Faculty of Science*, pour lesquels il n'y a pas d'admission au niveau de la première année. Les étudiants inscrits dans le programme devront consulter la description voulue dans l'annuaire pour le programme particulier qui les intéresse et choisir soigneusement les cours de base de première année conformément aux exigences du programme en question. Pour compléter son programme, un étudiant doit inclure un certain nombre de cours offerts par la *Faculty of Science* lesquels sont enseignés en anglais. Voir tableau 6.

### Faculté Saint-Jean Tableau 6 Programmes généraux (BSc)

#### Année 1

- ★0 à ★6 Option
- ★6 à ★12 Français de base (voir Classification des cours et Cours de français)<sup>1</sup>
- ★15 à ★18 Sciences<sup>3</sup>

#### Année 2

- ★0 à ★3 Français de base (voir Classification des cours et Cours de français)<sup>1</sup>
- FRANC 232 - Techniques de rédaction
- ANGL (★6) ou ALS (★6)<sup>2</sup>
- ★18 à ★21 Sciences<sup>3</sup>

#### Année 3

- ★18 Sciences
- ★3 Option senior
- ★9 Option

## Année 4

- ★18 Sciences
- ★12 Option

## Notes:

<sup>1</sup> L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir Cours de français). L'étudiant est tenu de suivre le cours FRANC 226.

<sup>2</sup> L'étudiant satisfait normalement à l'exigence d'un cours d'anglais en réussissant soit ANGL (★6) soit ALS (★6). Ce dernier cours est réservé aux étudiants inscrits dans un programme de la Faculté Saint-Jean sans avoir réussi English 30 ou English Language Arts 30-1 ou l'équivalent.

<sup>3</sup> L'étudiant doit compléter ★36 en sciences durant les deux premières années de son programme.

Exigences du programme

1. Pour obtenir un diplôme de BSc général, un étudiant doit réussir ★120. L'équivalent d'au moins ★72 et d'au plus ★90 doit être en Sciences. L'équivalent d'au moins ★30 et d'au plus ★48 doit être en Arts dont FRANC 232 est obligatoire.
2. Le programme général se caractérise par une base de cours dont les suivants sont obligatoires:
  - a. FRANC 232.
  - b. Un cours de ★6 choisi parmi les cours junior d'anglais ANGL ou ENGL.
  - c. ★6 de niveau junior en Informatique ou Mathématiques et statistiques.
  - d. ★6 de niveau junior en Astronomie, Chimie ou Physique.
  - e. ★6 de niveau junior en Biologie ou Psychologie (sciences).  
**Note:** BIOLE 107 et BIOLE 108 ne sont pas admissibles pour la concentration mineure en Agriculture.
3. Normalement, un étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau junior avant de pouvoir s'inscrire à des cours de niveau senior. On ne peut pas prendre plus que ★42 de niveau junior.
4. Chaque étudiant doit compléter un domaine de concentration majeure en Sciences.  
Voir ci-dessous les exigences des cours spécifiques dans chaque domaine de concentration majeure en sciences. L'équivalent d'au moins ★36 et d'au plus ★48 est nécessaire et cela ne doit pas comprendre plus que ★18 de niveau junior. L'étudiant doit réussir un minimum de ★12 au niveau 300 dans son domaine de concentration majeure.
5. Chaque étudiant doit aussi soit :
  - a. Compléter un domaine de concentration mineure en sciences (voir la liste ci-dessous). L'équivalent d'au moins ★24 et d'au plus ★36 est nécessaire et cela ne doit pas comprendre plus que ★12 de niveau junior. L'étudiant doit aussi réussir un minimum de ★6 au niveau 300 dans son domaine de concentration mineure.  
**Note :** Pour les mineures autres que sciences (voir la section Mineures autres que sciences)
  - b. Soit compléter une deuxième majeure : L'étudiant qui complète une deuxième majeure en sciences n'aura pas de mineure. Pour accomplir une double majeure dans le programme BSc, l'étudiant doit compléter au moins une des majeures et au moins ★60 à la Faculté Saint Jean. La double majeure sera indiquée sur les relevés de notes de l'étudiant.
6. La matière de concentration majeure et celle de la concentration mineure ne doivent pas partager des cours provenant du même domaine de concentration. Les combinaisons suivantes ne sont pas permises:  
**Psychologie (Sciences)/Psychologie (Arts)**

Les cours d'une matière de concentration majeure ou mineure ne peuvent pas se chevaucher. Par exemple, si la matière de concentration majeure est Sciences physiques et la concentration mineure est Chimie, la majeure pourra contenir des cours d'astronomie, biochimie, géophysique, physique-mathématique mais pas de cours de chimie. La mineure consisterait exclusivement en des cours de chimie.

7. Sujet à l'approbation écrite de la Faculté Saint-Jean avant l'inscription, un maximum de ★12 peut être suivi dans des facultés autres que la *Faculty of Arts* ou la *Faculty of Science*. Pour les candidats qui demandent leur admission au BSc général et qui ont déjà suivi des cours dans d'autres domaines que les Arts et les Sciences, le transfert possible de crédits pour ces cours sera évalué lors de l'admission au programme. Ces cours ne seront cependant inclus ni dans la matière ou le domaine de concentration majeure, ni dans la matière ou le domaine de concentration mineure. Ils ne pourront non plus figurer parmi les ★18 requis en Arts ou les ★72 requis en Sciences.

**Note:** Course Listings comprend une liste de cours d'autres facultés qui sont considérés comme des cours de Sciences. Ces cours peuvent faire partie de la majeure ou de la mineure et figurent parmi les ★72 requis en Sciences.

### Majeures

Une matière de concentration majeure se compose de cours provenant de sept domaines de concentrations majeures:

#### Sciences biologiques (voir note 1)

Une majeure en sciences biologiques se compose d'au moins ★36 dont au moins ★12 au niveau 300 ou plus. La majeure doit inclure les cours suivants :

1. BIOLE 107, BIOLE 108 et un parmi BIOLE 207 ou BIOLE 208
2. Au moins ★9 dans des cours de niveau 200 ou plus avec une composante laboratoire offert par le département de sciences biologiques. Le ★3 de BIOLE 207 ou BIOLE 208 requis ci-dessus au numéro (1) ne peut pas être utilisé pour satisfaire cette exigence.
3. Au moins ★3 dans chacun des domaines d'études ci-dessous :
  - a. Écologie, évolution ou diversité
  - b. Génétique et biologie moléculaire ou microbiologie
  - c. Physiologie, biologie cellulaire et du développement, anatomie

Veuillez consulter le site web du département pour avoir la liste des cours approuvés pour chacun des domaines d'étude. BIOLE 107, BIOLE 108, BIOLE 207 et BIOLE 208 ne peuvent pas être utilisés pour satisfaire les exigences 3a, 3b et 3c.

4. Au moins ★12 au niveau 300 ou plus, dont au moins ★3 de niveau 400. Il est recommandé de prendre BIOLE 207 ou BIOLE 208 puisque ces cours sont des préalables pour plusieurs cours senior.

### Chimie

Une majeure en chimie se compose d'au moins ★36 dont au moins ★12 au niveau 300 ou plus. La majeure doit inclure les cours suivants :

1. CHIM 101, CHIM 102, CHIM 261 (ou CHIM 164) et CHIM 263
2. Au moins ★3 parmi CHIM 211, CHEM 241, CHEM 282
3. Au moins ★12 au niveau 300 ou plus dont au moins ★3 au niveau 400.
4. Tout autre cours additionnel pour satisfaire l'exigence ★36 peut être choisi parmi CHIM ou BIOCM

Même si cela ne satisfera pas aux exigences de la majeure en chimie, MATHQ 114 (ou 113) et MATHQ 115 sont recommandés. Le MATHQ 115 est le préalable pour certains cours de CHIM senior. Il faudrait choisir vos cours en conséquence.



## Sciences mathématiques (voir note 2)

Une majeure en sciences mathématiques se compose d'au moins ★36 dont au moins ★12 au niveau 300 ou plus. La majeure doit inclure les cours suivants :

1. MATHQ 114, MATHQ 115
2. Au moins ★18 parmi les cours MATHQ senior
3. Au moins ★12 parmi les cours MATHQ au niveau 300 ou plus.
4. Tout autre cours additionnel pour satisfaire l'exigence ★36 peut être choisi parmi CMPUT, MATHQ ou MATH, STATQ ou STAT

## Mathématiques

Une majeure en mathématiques se compose d'au moins ★36 dont au moins ★12 au niveau 300 ou plus. La majeure doit inclure les cours suivants :

1. MATHQ 114 (ou MATH 113 ou MATH 117 ou MATH 134 ou MATH 144), MATHQ 115 (ou MATH 118 ou MATH 146), MATHQ 214 (ou MATH 217) et MATHQ 215 (ou MATH 317)
2. MATHQ 125 (MATHQ 120) (ou MATH 127) et MATHQ 225 (ou MATH 227)
3. Au moins ★3 parmi MATHQ 228 et MATHQ 334
4. Au moins ★12 parmi MATHQ au niveau 300 ou plus dont au moins ★3 au niveau 400. Si MATHQ 334 a été choisi pour satisfaire l'exigence (3), il pourra aussi être utilisé pour l'exigence (4).

## Sciences physiques (voir note 3)

Une majeure en sciences physiques se compose d'au moins ★42 dont au moins ★12 au niveau 300 ou plus. La majeure doit inclure les cours suivants :

1. CHIM 101, CHIM 102 et CHIM 261 (ou CHIM 164)
2. PHYSQ 124 (ou PHYS 144), PHYSQ 126 (ou PHYS 146 et ★3 parmi PHYS 208 ou PHYSQ 271
3. Au moins ★3 parmi CHIM 211, CHEM 241 et PHYS 294
4. Au moins ★12 au niveau 300 ou plus
5. Au moins ★12 en cours de chimie et physique.

Les cours de chimie peuvent être choisis parmi BIOCM (voir note 4) ou CHIM, et les cours de physique parmi ASTRO, GEOPH, MA PH (voir note 5), PHYSQ ou PHYS. Plusieurs cours ont comme préalable ou concomitant des cours MATHQ ou MATH, l'étudiant doit donc planifier en conséquence.

## Physique

Une majeure en physique se compose d'au moins ★36 dont au moins ★12 au niveau 300 ou plus. La majeure doit inclure les cours suivants :

1. PHYSQ 124 (ou PHYS 144) et PHYSQ 126 (ou PHYS 146)
2. PHYS 244, PHYS 281; PHYS 294 ou PHYS 295; et PHYS 271 (ou PHYS 208 avec une note B+ ou plus)
3. Au moins ★3 parmi PHYS 310, PHYS 362, PHYS 372, PHYS 381
4. ★9 supplémentaires au niveau 300 ou plus Les cours peuvent être choisis parmi ASTRO, GEOPH, MA PH, PHYSQ ou PHYS. Plusieurs cours ont comme préalable ou concomitant des cours MATH ou MATHQ, l'étudiant doit donc planifier en conséquence et pourrait vouloir jumeler une majeure en physique avec une mineure en mathématiques.

## Psychologie (sciences)

Une majeure en psychologie se compose d'au moins ★36 dont au moins ★12 au niveau 300 ou plus. La majeure doit inclure les cours suivants :

1. PSYCE 104 et PSYCE 105
2. Au moins ★6 parmi PSYCE 258, PSYCE 275, PSYCE 282
3. Au moins ★6 parmi PSYCE 239, PSYCE 241, PSYCE 333
4. Au moins ★6 parmi PSYCE de niveau 300 ou plus (minimum ★3 en sciences et ★3 en arts)
5. Au moins ★6 parmi PSYCE au niveau 400 ou plus (minimum ★3 en sciences et ★3 en arts)

Même si cela ne satisfera pas aux exigences de la majeure en psychologie, STATQ 151 est recommandé. Le STATQ 151 est le préalable pour certains cours de PSYCE senior. Il faudrait choisir vos cours en conséquence.

## Mineures

L'étudiant peut choisir une concentration mineure soit en Sciences soit en Arts. Cependant, les exigences des deux cheminements contiennent des différences importantes.

Une mineure en sciences se compose de cours de sciences prises parmi les domaines de concentration suivants :

## Sciences biologiques (voir note 1)

Une mineure en sciences biologiques se compose d'au moins ★24 dont au moins ★6 au niveau 300 ou plus. La mineure doit inclure :

1. BIOLE 107, BIOLE 108 et un parmi BIOLE 207 ou BIOLE 208
2. Au moins ★3 parmi chacun des domaines d'études suivants :
  - a. Écologie, évolution ou diversité
  - b. Génétique et biologie moléculaire ou microbiologie
  - c. Physiologie, biologie cellulaire et du développement, anatomieVeillez consulter le site web du département pour avoir la liste des cours approuvés pour chacun des domaines d'étude. BIOLE 107, BIOLE 108, BIOLE 207 et BIOLE 208 ne peuvent pas être utilisés pour satisfaire les exigences 2a, 2b et 2c.
3. Au moins ★6 au niveau 300 ou plus. Il est recommandé de prendre BIOLE 207 ou BIOLE 208 puisque ces cours sont des préalables pour plusieurs cours de sciences biologiques senior.

## Chimie

Une mineure en chimie se compose d'au moins ★24 dont au moins ★6 au niveau 300 ou plus. La mineure doit inclure les cours suivants :

1. CHIM 101, CHIM 102, CHIM 261 (ou CHIM 164) et CHIM 263
2. Au moins ★3 parmi CHIM 211, CHEM 241, CHEM 282
3. Au moins ★6 parmi CHIM ou CHEM de niveau 300 ou plus
4. Tout autre cours additionnel pour satisfaire l'exigence minimum ★24 peut être choisi parmi CHIM ou CHEM ou BIOCM ou BIOCH

## Sciences mathématiques (voir note 2)

Une mineure en sciences mathématiques se compose d'au moins ★24 dont au moins ★6 au niveau 300 ou plus. La mineure doit inclure les cours suivants :

1. MATHQ 114 (ou 113), MATHQ 115
2. Au moins ★12 parmi les cours MATHQ senior
3. Au moins ★6 parmi les cours MATHQ de niveau 300 ou plus
4. Tout cours additionnel pour satisfaire l'exigence minimum ★24 peut être choisi parmi CMPUT, MATHQ ou MATH, STATQ ou STAT.

## Mathématiques

Une mineure en mathématiques se compose d'au moins ★24 dont au moins ★6 au niveau 300 ou plus. La mineure doit inclure les cours suivants :

1. MATHQ 114 (ou MATH 113 ou MATH 117 ou MATH 134 ou MATH 144), MATHQ 115 (ou MATH 118 ou MATH 146), MATHQ 214 (ou MATH 217)
2. MATHQ 125 (ou MATH 127) et MATHQ 225 (ou MATH 227)
3. MATHQ 228 ou MATH 215 (ou 317) et MATHQ 334
4. Au moins ★6 parmi MATHQ au niveau 300 plus

## Sciences physiques (voir note 3)

Une mineure en sciences physiques se compose d'au moins ★27 dont au moins ★6 au niveau 300 ou plus. La mineure doit inclure les cours suivants :

1. CHIM 101, CHIM 102 et CHIM 261 (ou CHIM 164)
2. PHYSQ 124 (ou PHYS 144), PHYSQ 126 (ou PHYS 146)
3. Au moins ★9 parmi les cours de chimie et physique
4. Au moins ★6 au niveau 300 ou plus

Les cours peuvent être choisis parmi ASTRO, BIOCM, BIOCH (voir note 4), CHIM ou CHEM, GEOPH, MA PH (voir note 5), PHYSQ ou PHYS

## Physique

Une mineure en physique se compose d'au moins ★24 dont au moins ★6 au niveau 300 ou plus. La mineure doit inclure les cours suivants :

1. PHYS 124 (ou PHYS 144), PHYS 126 (ou PHYS 146)
2. PHYS 244, PHYS 281; PHYS 294 ou PHYS 295; et PHYS 271 (ou PHYS 208 avec une note B+ ou plus)
3. Au moins ★3 parmi PHYS 310, PHYS 362, PHYS 372, PHYS 381
4. ★3 supplémentaires au niveau 300 ou plus

Les cours peuvent être choisis parmi ASTRO, GEOPH, MA PH, PHYSQ ou PHYS. Plusieurs cours ont pour préalable ou concomitant des cours MATH, l'étudiant doit donc planifier en conséquence et pourrait vouloir jumeler une mineure en physique avec une majeure en mathématiques.

## Psychologie

Une mineure en psychologie se compose d'au moins ★24 dont au moins ★6 au niveau 300 ou plus. La mineure doit inclure les cours suivants :

1. PSYCE 104 et PSYCE 105
2. Au moins ★3 parmi PSYCE 258, PSYCE 275, PSYCE 282
3. Au moins ★3 parmi PSYCE 239, PSYCE 241, PSYCE 333
4. Au moins ★6 parmi PSYCE au niveau 300 ou plus (un minimum de ★3 en science et ★3 en arts)

Même si cela ne satisfait pas aux exigences de la majeure en psychologie, STATQ 151 est recommandé. Le STATQ 151 est le préalable pour certains cours de PSYCE senior. Il faudrait choisir vos cours en conséquence.

**Note(s)**

1. Les cours en sciences biologiques incluent ANATE/ANAT, BIOCM/BIOCH, BIOIN, BIOLE/BIOL, BOTQ/BOT, CELL, ENT, GENET, IMINE/MMI, MA SC, MICRE/MICRB, MMI (à l'exception de MMI 133), NEURO, NU FS 363, PMCOL (à l'exception de PMCOL 300), PALEO, PHYSE/PHYSL (à l'exception de PHYSL 600), ZOOL.
2. Les cours en sciences mathématiques incluent CMPUT, MATHQ/MATH, STATQ/STAT.
3. Les cours en sciences physiques incluent ASTRO, BIOCM/BIOCH, CHIM/CHEM, GEOPH, MA PH, PHYSQ/PHYS
4. Les cours de BIOCM/BIOCH peuvent compter pour Sciences biologiques ou Chimie.
5. Les cours de MA PH peuvent compter pour Sciences physiques ou Physique

En plus des domaines et des matières de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Science* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Sciences* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Science* (voir BSc General Program) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. L'étudiant peut également choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine offerte en anglais par la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir BSc général - Concentration mineure en Agriculture, foresterie et économie domestique). Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).

**Mineures autres que sciences**

L'étudiant en science peut aussi choisir une mineure en arts.

Pour une concentration mineure en arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 au niveau senior, incluant au moins ★6 au niveau 300 ou 400, et un maximum de ★24.

Pour une concentration mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 au niveau senior incluant au moins ★6 au niveau 300 ou 400, et un maximum de ★24. Pour plus d'informations au sujet du BSc général – mineure en arts, voir les exigences BA majeure/mineure.

Pour plus d'informations sur le BSc général – mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine, voir BSc général – mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Écologie humaine. Dans tous les cas, les exigences de la mineure telles que définies par la faculté et/ou le département doivent être satisfaites.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les mineures offertes par la *Faculty of Arts* à l'exception de celles pour lesquelles il existe une mineure équivalente à la Faculté Saint-Jean (**Note:** Les cours de la *Faculty of Arts* sont offerts en anglais). En ce qui concerne ces mineures, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la *Faculty of Arts* de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Notez que les conditions de résidence de la Faculté s'appliquent dans ce cas (voir Residence).

**Programme combiné****Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat ès sciences**

La Faculté Saint-Jean offre un programme combiné qui permet aux étudiants d'obtenir deux diplômes (un en sciences et un en éducation). Voir section Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat ès sciences

**BSc Majeure/Mineure Exigences**

- BSc général - Concentration mineure en Agriculture, foresterie et économie domestique

## BSc général - Concentration mineure en Agriculture, foresterie et économie domestique [Faculté - Français]

L'étudiant peut choisir une concentration mineure en Agriculture, Sciences de l'environnement et de la conservation ou Ecologie humaine. Toutes les autres restrictions et exigences du BSc général décrites à l'article Exigences du programme s'appliquent.

**Note:** Les étudiants doivent s'assurer qu'ils ont complété tout préalable avant de s'inscrire dans les cours énumérés dans cette section.

### Concentration mineure en Agriculture

La mineure en Agriculture comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

#### Science animale

- AN SC 200
- AN SC 310 - Physiology of Domestic Animals
- AN SC 311 - Metabolic Physiology of Domestic Animals
- AN SC 374
  
- AN SC 471 - Applied Poultry Science **OU**
- AN SC 472 - Applied Dairy Production Science **OU**
- AN SC 474 - Applied Beef Cattle Science **OU** AN SC 475 **OU**
- AN SC 476 - Applied Swine Science
  
- ★9 à ★15 en AN SC de niveau 300 ou plus

#### Sciences des sols et des plantes

- SOILS 210
  
- SOILS 420
- SOILS 430
- SOILS 440
- SOILS 450
- SOILS 460
  
- PL SC 221 - Introduction to Plant Science
  
- PL SC 324 - Crop Ecophysiology **OU**
- PL SC 465
  
- PL SC 352 - Invasive Alien Plants: Biology and Control **OU**

- PL SC 380 - Principles of Plant Pathology
- ★9 à ★15 en PL SC, SOILS, ENCS or REN R de niveau 300 ou plus

### Écoagriculture

- SOILS 210
- PL SC 221 - Introduction to Plant Science
- ENCS 203
- R SOC 355 - Rural Communities and Global Economies
- REN R 450 - Environmentally Sustainable Agriculture
- AG EC 200
- ★6 à ★12 en PL SC, SOILS, ENCS ou REN R de niveau 300 ou plus

### Concentration mineure en Sciences de l'environnement et de la conservation

La concentration mineure en Sciences de l'environnement et de la conservation comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

- ENCS 201
- SOILS 210
- REN R 120 - Introduction to Plant Identification
- REN R 250 - Water Resource Management
- ENCS 260
- ★9 à ★15 en ENCS, REN R ou SOILS de niveau 300 ou plus

### Concentration mineure en Ecologie humaine

La concentration mineure en Ecologie humaine comprend un minimum de ★24 et un maximum de ★30:

- HECOL 100 - Introduction to Principles and Practice in Human Ecology
- HECOL 200
- HECOL 201 - Introduction to Material Culture
- HECOL 300 - Policy Development and Evaluation
- HECOL 301 - Program Planning and Evaluation

### ★9 à ★15 parmi

- HECOL 210 - Intimate Relationships
- HECOL 211 - Human Sexuality
- HECOL 212
- HECOL 310 - Parent-Child Relationships
- HECOL 321 - Introduction to Family Finance

- HECOL 322 - Family Economic Issues
- HECOL 414
- HECOL 440 - Family Policy Issues
- HECOL 443 - Family Law
- HECOL 462 - Material Culture in Home and Community

## Niveau académique et diplômes

Pour obtenir un diplôme de BSc général, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne d'au moins 2,3 est exigée dans la matière ou le domaine de concentration majeure.

## Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation-bilingue)

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les admissions au programme de Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation – bilingue) sont suspendues. Les étudiants admis dans le programme avant septembre 2015 doivent satisfaire toutes les exigences du programme au plus tard le 30 avril 2021. Les derniers étudiants recevront leur diplôme à la collation des grades du printemps en 2021.

## Renseignements généraux

Le programme de quatre ans qui prépare au baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue) repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences*. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme en sciences de l'environnement et de la conservation dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants :

1. répondre au besoin exprimé par les étudiants et la communauté d'avoir un diplôme bilingue en sciences de l'environnement et de la conservation en Alberta;
2. préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même de :
  - a. évaluer les effets de l'utilisation humaine sur les plantes, le sol, l'eau et les ressources humaines;
  - b. évaluer et faciliter les méthodes de conservation, de réhabilitation et d'amendement des écosystèmes naturels et dégradés;
  - c. comprendre et communiquer dans les deux langues officielles le rôle que jouent les facteurs sociaux, économiques et politiques dans la gestion des ressources naturelles;
3. donner à la *University of Alberta* un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
4. attirer des étudiants du Canada et du monde entier.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (à l'exception de ANGL ou l'équivalent, qui peut être suivi à la Faculté Saint-Jean ou à la *Faculty of Arts*). En deuxième année, les étudiants suivent des cours obligatoires en sciences à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* ainsi que des cours de français et des cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Pour être admis à la troisième année du programme, l'étudiant de deuxième année doit avoir obtenu une moyenne minimale de 2,0. Il doit aussi avoir complété avec succès un minimum de ★54 qui s'appliquent au programme. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Certains cours (obligatoires et optionnels) en sciences pourront aussi être suivis à la Faculté Saint-Jean pendant les deuxième, troisième, et quatrième années. (voir Le programme, The program et BSc in Environmental and Conservation Sciences—Bilingual/Baccalauréat ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation— bilingue))

Les étudiants n'ayant pas complété d'études postsecondaires suivront ★54 à la Faculté Saint-Jean, à l'exclusion des ★6 ANGL ou l'équivalent, et ★60 à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir Compétence dans la langue anglaise).

Les étudiants ayant complété une année d'études postsecondaires suivront un minimum de ★45 à la Faculté Saint-Jean et un minimum de ★45 à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir Compétence dans la langue anglaise).

Les étudiants ayant complété deux années ou plus d'études postsecondaires suivront un minimum de ★30 à la Faculté Saint-Jean et un minimum de ★30 à la *Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences* (voir BSc in Environmental and Conservation Sciences—Bilingual/Baccalauréate ès sciences (sciences de l'environnement et de la conservation—bilingue) et Transfer Applicants).

## Le programme

### Année 1

- ★3 ANGL
- BIOLE 107 - Introduction à la biologie cellulaire
- BIOLE 108 - Introduction à la diversité biologique
  
- CHIM 164 - Chimie organique I **OU**
- CHIM 263 - Chimie organique II
  
- CHIM 101 - Introduction à la chimie I **OU**
- CHIM 102 - Introduction à la chimie II **OU**
- PHYSQ 124 - Particules et ondes **OU**
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
  
- MATHQ 113
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I
- ★6 Option libre dont ★0 à ★6 français langue (voir Classification des cours)<sup>1</sup>

### Année 2

- BIOLE 208 - Les principes de l'écologie
- ECONE 101 - Introduction à la micro-économie
- ENCS 201
- ENCS 260
- FRANÇ 226 - Maîtrise du français
- MATHQ 125
- PL SC 221 - Introduction to Plant Science
- REN R 250 - Water Resource Management
- SOCIE 100 - Introduction à la sociologie
- SOILS 210



### Année 3

- AREC 323 - Introduction to Management for Agri-Food, Environmental, and Forestry Businesses
- ECONE 102 - Introduction à la macro-économie
- ECONE 365 - Économie des ressources
- ENCS 307
- ENCS 207<sup>2</sup>
- FRANCS 232 - Techniques de rédaction
- ★12 Approved Program Electives<sup>1</sup>

### Année 4

- BIOLE 490 - Étude dirigée
- ENCS 473 - Environmental and Conservation Policy
- ★15 majeure en sciences de l'environnement et de la conservation<sup>4</sup>
- ★3 Approved Program Electives<sup>3</sup>
- ★3 Capstone Course<sup>5</sup>

#### ★3 Option parmi

- SCTA 101 **OU**
- SCTA 102 **OU**
- PHILE 386 - La bioéthique **OU**

#### Notes:

<sup>1</sup> L'étudiant est orienté dans les cours de français langue selon le programme d'études préalablement suivi (voir Règlements de la Faculté).

<sup>2</sup> L'étudiant suit le cours ENCS 207 pendant la session de printemps entre la deuxième et troisième année du programme.

<sup>3</sup> Voir Approved Program Electives.

<sup>4</sup> L'étudiant doit choisir une majeure parmi les domaines offerts par la Faculty of Agricultural, Life and Environmental Sciences. À cet égard, il lui est recommandé de se référer aux Requirements of the BSc in Environmental and Conservation Sciences Program Core (★69), Conservation Biology Major, Environmental Economics and Policy Major, Human Dimensions of Environmental Management Major, Land Reclamation Major et Wildlife and Rangeland Resources Management Major pour choisir des options avancées en sciences de l'environnement et de la conservation qui conviennent à sa majeure. L'étudiant doit réussir les exigences de niveau junior avant de suivre les cours de niveau senior.

<sup>5</sup> Voir Course Sequencing.

## Baccalauréat ès sciences infirmières (bilingue)

### Renseignements généraux

**Note:** Les étudiantes doivent appliquer directement à la Faculty of Nursing.

Le programme qui prépare au BSclnf (bilingue) repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Nursing. Ce programme permet aux étudiants d'étudier les sciences infirmières dans les deux langues officielles du Canada. Le programme vise les objectifs suivants:

1. Répondre aux besoins des étudiants qui souhaitent obtenir un diplôme bilingue en sciences infirmières en Alberta.
2. Offrir un programme qui prépare les diplômés à la prestation des soins infirmiers dans les deux langues officielles.
3. Offrir un programme pour bien préparer les diplômés à répondre aux besoins des communautés d'expression française de l'ouest et du nord canadien.

Au cours de leur formation, les étudiants suivent les cours en français à la Faculté Saint-Jean et à la *Faculty of Nursing*. Le nombre total des crédits de cours de sciences infirmières enseignés en français varie de 27 à 47. Ces cours peuvent comprendre des stages de pratique clinique en milieux bilingues ou francophones. De plus, selon la performance académique et clinique, et la disponibilité des stages, les étudiants peuvent choisir de compléter leur stage pratique clinique de niveau senior dans un milieu bilingue ou francophone.

1. Le curriculum est organisé pour permettre la réalisation du programme d'études en quatre années. Si accordée, les étudiants ont jusqu'à six ans, à compter de leur admission, pour compléter les exigences de ce programme. Normalement, les étudiants qui n'auront pas complété le programme en six ans devront se retirer.
2. Les étudiants sont responsables de s'assurer que leur inscription est complète et à jour. Ils doivent être particulièrement attentifs aux préalables de certains cours. Les étudiants sont responsables de tout changement dans leur inscription nécessité par les résultats de réexamens.
3. Les placements seront faits dans la région métropolitaine d'Edmonton, qui comprend Devon, Fort Saskatchewan, Leduc, Morinville, St Albert, Sherwood Park, Spruce Grove et Stony Plain ou dans un rayon de 150 kilomètres d'Edmonton. Pour les cours cliniques qui se donnent en anglais, les placements des stages obligatoires pourraient se situer jusqu'à 150 kilomètres d'Edmonton. Pour les cours cliniques qui se donnent en français, les placements des stages obligatoires pourraient se situer jusqu'à 600 kilomètres d'Edmonton. Les étudiants sont responsables de leur transport aux lieux des stages cliniques et de leurs frais de voyage et de séjour.
4. Au début de la deuxième année de leur programme, les étudiants doivent disposer d'un stéthoscope, d'un crayon lumineux, d'une blouse de laboratoire, et d'un uniforme.
5. Les horaires des stages cliniques peuvent être attribués par quart de travail et peuvent inclure les fins de semaine.
6. Les étudiants doivent rencontrer les exigences en matière de santé et de sécurité (voir Health and Safety Requirements).

## Séquence des cours

### Année 1

#### Automne

- ANATE 140 - Anatomie
- FRANÇ 224 - Maîtrise du français pour les sciences infirmières
- MICRE 133 - Microbiologie Médicale pour Infirmières
- SC INF 110 - Fondements du succès en soins infirmiers
- SOCIE 100 - Introduction à la sociologie

#### Automne/Hiver

- PHYSE 152 - Physiologie

---

## Hiver

- ANGL 126 - Exploring Writing Studies
- NURS 125 - Nursing Practice - Health Assessment and Nursing Process
- PSYCE 106 - Principes psychologiques pour les infirmières
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I

## Printemps/Été

- FRANÇ 232 - Techniques de rédaction **OU**
- ANGL 1XX (★3) **OU**
- Option libre (★3) (voir Notes 1)

## Année 2 (voir Notes 2 et 3)

### Automne

- NURS 110 - Foundations for Success in Nursing
- SC INF 200 - L'innovation, la réflexion, et le leadership dans le contexte des systèmes
- SC INF 220 - Les fondations des sciences infirmières I/II
- SC INF 221 - Introduction à la pratique infirmière

### Deux trimestres

- NURS 216 - Pathophysiology and Pharmacology II

### Winter Term

- NURS 224 - Foundations of Nursing III
- NURS 225 - Introduction to Acute Care Nursing Practice
- SC INF 301 - Recherche en sciences infirmières

### Spring/Summer

- SCSOC 222 - Santé des Autochtones et conceptions du bien-vivre

## Année 3 (voir Notes 3, 4 et 5)

### Automne

- NURS 321 - Advanced Acute Care Nursing Practice I

- NURS 323 - Community Nursing through the Lifespan
- SC INF 300 - La politique de la santé, les organisations de soins de santé, la gestion du changement **OR**
- SC PO 320 - La politique du système de santé au Canada (voir Note 6)

#### Hiver

- NURS 325 - Advanced Acute Care Nursing Practice II
- NURS 400 - Leadership in Nursing and Interprofessional Practice
- NURS 327 - Mental Health and Wellness in Nursing **OR**
- SC INF 327 - Santé mentale et bien-être en soins infirmiers (voir Note 7)

#### Année 4 (voir Notes 3, 4, et 8)

#### Automne

- NURS 485 - Nursing Practice in a Focused Area (voir Note 9)

#### Hiver

- SC INF 422 - Questions contemporaines en éthique et droit de la santé **OU**
- PHILE 386 - La bioéthique (voir Note 6)
- SC INF 425 - Le leadership en sciences infirmières dans un domaine spécifique

#### Notes :

1. Dépendant du résultat du test de placement, la Faculté Saint-Jean déterminera parmi les trois options suivantes, celle que devra choisir l'étudiant :
  - a. FRANC 226 (★3), FRANC 227 (★3) et FRANC 232 (★3)
  - b. ANGL 126 (★3), FRANC 227 (★3) et ★3 en ANGL à un niveau 100 ou plus
  - c. ANGL 126 (★3), FRANC 227 (★3) et ★3 en optionss
2. La langue d'enseignement des cours optionnels est le français et l'étudiant doit choisir normalement cette option libre parmi les cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean.
3. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 1 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 2.
4. La langue d'enseignement des cours avec le sigle SC INF est le français.
5. Dans la mesure du possible, ce cours sera offert par la Faculty of Nursing en français. Quand il est offert en français, les étudiants inscrits dans le programme bilingue en sciences infirmières doivent suivre le cours en français.
6. La Faculty of Nursing déterminera quel cours les étudiants prendront.
7. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 2 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 3.
8. La séquence de ces cours peut varier dépendant de la disponibilité des stages cliniques.
9. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 2 et 3 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 4.

10. Dépendant de la performance académique et clinique et la disponibilité des stages, l'étudiant peut choisir de compléter le stage pratique avancé dans un milieu bilingue ou francophone à l'extérieur d'Edmonton.

Les étudiants qui ont commencé leurs études à l'automne 2017 seront dirigés vers le nouveau curriculum comme suit:

## Année 1

### Automne

- ANATE 140 - Anatomie
- ANGL 126 - Exploring Writing Studies **OU**
- FRANÇ 226 - Maîtrise du français
- MICRE 133 - Microbiologie Médicale pour Infirmières
- SOCIE 100 - Introduction à la sociologie

### Automne/Hiver

- PHYSE 152 - Physiologie

### Hiver

- FRANÇ 227 - Consolidation linguistique pour l'éducation et la santé
- PSYCE 106 - Principes psychologiques pour les infirmières
- SC PO 320 - La politique du système de santé au Canada
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I

### Printemps/Été

- ANGL 1XX (★3) **OU**
- FRANÇ 232 - Techniques de rédaction **OU**
- Option libre (★3) (voir Note 1)

## Année 2 (voir Notes 2 and 3)

### Automne

- NURS 110 - Foundations for Success in Nursing
- NURS 125 - Nursing Practice - Health Assessment and Nursing Process

- SC INF 220 - Les fondations des sciences infirmières I/II
- SC INF 221 - Introduction à la pratique infirmière

#### Deux trimestres

- NURS 216 - Pathophysiology and Pharmacology II

#### Hiver

- NURS 224 - Foundations of Nursing III
- NURS 225 - Introduction to Acute Care Nursing Practice
- SC INF 301 - Recherche en sciences infirmières

#### Printemps/Été

- SCSOC 222 - Santé des Autochtones et conceptions du bien-vivre

#### Année 3 (voir Notes 3, 4 and 5)

#### Automne

- NURS 321 - Advanced Acute Care Nursing Practice I
- NURS 323 - Community Nursing through the Lifespan
- SC INF 200 - L'innovation, la réflexion, et le leadership dans le contexte des systèmes

#### Hiver

- NURS 325 - Advanced Acute Care Nursing Practice II
- NURS 327 - Mental Health and Wellness in Nursing **OU** (see Note 6)
- SC INF 327 - Santé mentale et bien-être en soins infirmiers
- NURS 400 - Leadership in Nursing and Interprofessional Practice

#### Printemps/Été

Option Libre (★3) (voir Note 1)

#### Année 4 (voir Notes 3, 4 and 7)

## Automne

- NURS 485 - Nursing Practice in a Focused Area (see Note 8)

## Hiver

- PHILE 386 - La bioéthique  
(see Note 9) **OU**
- SC INF 422 - Questions contemporaines en éthique et droit de la santé
- SC INF 425 - Le leadership en sciences infirmières dans un domaine spécifique

## Notes

1. La langue d'enseignement des tous les cours optionnels est le français et l'étudiant doit choisir normalement cette option libre parmi les cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean.
2. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 1 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 2.
3. La langue d'enseignement des cours avec le sigle SC INF est le français
4. La séquence de ces cours peut varier dépendant de la disponibilité des stages cliniques.
5. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 2 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 3.
6. La Faculty of Nursing déterminera quel cours les étudiants prendront.
7. Dans la mesure du possible, ce cours sera offert par la Faculty of Nursing en français. Quand il est offert en français, les étudiants inscrits dans le programme bilingue en sciences infirmières doivent suivre le cours en français.
8. L'étudiant doit réussir tous les cours de l'année 2 et 3 avant de pouvoir s'inscrire dans l'année 4.
9. Dépendant de la performance académique et clinique et la disponibilité des stages, l'étudiant peut choisir de compléter le stage pratique avancé dans un milieu bilingue ou francophone à l'extérieur d'Edmonton.
10. La Faculty of Nursing déterminera quel cours les étudiants prendront.

## Combined Degree

### Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat ès sciences

#### Renseignements généraux

Le programme de cinq ans est une combinaison du BEd secondaire et du BSc général et comprend ★150. La nature du programme permet à l'étudiant d'obtenir les deux diplômes puisqu'il complète toutes les exigences des deux programmes à l'exception du cours de littérature anglaise requis au BSc. Cette exigence a été remplacée par un cours obligatoire en littérature française ou canadienne-française. Les finissants de ce programme seront recommandés pour un brevet d'enseignement.

Les étudiants doivent choisir une majeure et une mineure dans deux des trois domaines suivants: sciences mathématiques, sciences physiques, et sciences biologiques. Tous les étudiants doivent en plus compléter une mineure en français. Le but de ce programme préparatoire est de former des enseignants possédant une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises ainsi que des connaissances approfondies en sciences.

Pour être admis au Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat ès sciences les étudiants doivent avoir rempli les conditions d'admission (voir Conditions d'admission).

Les étudiants des programmes du BEd ou du BSc peuvent aussi être admis au programme combiné après la deuxième année en autant qu'ils aient complété les cours requis, que les résultats de l'année précédente soient satisfaisants et qu'ils aient rempli les conditions d'admission du programme combiné au moment du transfert. Un étudiant pourra normalement transférer du programme combiné au programme du BEd ou du BSc (général) après la deuxième année et compléter un seul diplôme dans les délais prévus.

## Programmes généraux

### Faculté Saint-Jean Tableau 5 Programmes généraux (BEd/BSc)

Enseignement en milieu d'immersion française

#### Majeure: Sciences biologiques

##### Année 1

- BIOLE 107 - Introduction à la biologie cellulaire
- BIOLE 108 - Introduction à la diversité biologique
  
- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
- OU
- MATHQ 114 - Calcul élémentaire
- MATHQ 115 - Calcul élémentaire II <sup>1</sup>
  
- ★6 à ★9 option sciences
- ★9 à ★12 Français langue (voir Classification des cours)

##### Année 2

- BIOLE 207 - La génétique moléculaire et l'hérédité
- BIOLE 208 - Les principes de l'écologie
- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★6 en sciences biologiques (voir Baccalauréat ès sciences)
- ★9 mineure en sciences (voir Exigences du programme)
- ★0 à ★3 Français langue (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 Option



## Année 3

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- ★6 en sciences biologiques (voir Exigences du programme)
- ★3 Francophonies ou Canadien (voir Classification des cours)

## Année 4

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★12 en sciences biologiques (niveau 300) (voir §)
- ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir Exigences du programme)

## Année 5

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 452 - Enseignement du français au niveau secondaire
- EDU M 456 - L'enseignement des mathématiques au niveau secondaire
- EDU M 457 - L'enseignement des sciences au niveau secondaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire

## Majeure: Sciences mathématiques

## Année 1

- BIOLE 107 - Introduction à la biologie cellulaire
- BIOLE 108 - Introduction à la diversité biologique
- **OU**
- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation <sup>2</sup>
  
- MATHQ 114 - Calcul élémentaire
- **OU**
- MATHQ 115 - Calcul élémentaire II

- ★6 à ★9 Option
- ★9 à ★12 Français langue (voir Classification des cours)

## Année 2

- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
  
- MATHQ 125 - Algèbre linéaire I **OU**
- MATHQ 241 - Géométrie **OU**
- MATHQ 243
  
- ★9 mineure en sciences (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 Français langue (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 Option

## Année 3

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde
- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- STATQ 151 - Introduction à la statistique appliquée I **OU**
- SCI 151 - InSciTE: Scientific Inquiry and Data Analysis
- ★3 en sciences mathématiques (voir Exigences du programme)
- ★3 Francophonie ou Canadien (voir Classification of Courses)

## Année 4

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★12 en sciences physiques (niveau 300) (voir Exigences du programme)
- ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir Exigences du programme)

## Année 5

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 452 - Enseignement du français au niveau secondaire
- EDU M 456 - L'enseignement des mathématiques au niveau secondaire

- EDU M 457 - L'enseignement des sciences au niveau secondaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire

## Majeure: Sciences physiques

### Année 1

- CHIM 101 - Introduction à la chimie I
- CHIM 102 - Introduction à la chimie II
  
- MATHQ 114 - Calcul élémentaire
- MATHQ 115 - Calcul élémentaire II
- **OU**
- BIOLE 107 - Introduction à la biologie cellulaire
- BIOLE 108 - Introduction à la diversité biologique<sup>3</sup>
  
- PHYSQ 124 - Particules et ondes
- PHYSQ 126 - Fluides, champs et radiation
- **OU**
- PHYSQ 130 - Ondes, optique et son
- PHYSQ 131 - Mécanique
  
- ★3 à ★6 Option sciences
- ★6 à ★9 Français langue (voir Classification des cours)

### Année 2

- CHIM 261 - Chimie organique I
- CHIM 263 - Chimie organique II
- FRANÇ 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANÇ 322 - Pratique de la dissertation
- ★9 mineure en sciences (voir Exigences du programme)
- ★3 à ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★0 à ★3 option sciences
- ★0 à ★3 Option

### Année 3

- EDU F 200 - Introduction à la pratique de l'enseignement
- EDU F 211 - Théories d'acquisition d'une langue première et d'une langue seconde

- EDU F 235 - École et société
- EDU F 238 - Histoire de la pensée en éducation
- EDU F 244 - Fondements et théories de l'apprentissage scolaire
- EDU M 232 - Introduction aux stratégies d'enseignement
- EDU P 243 - Introduction au développement de l'adolescent
- ★6 en sciences physiques (voir Exigences du programme)
- ★3 Francophonie ou Canadien (voir Classification des cours)

#### Année 4

- EDU M 341 - Les technologies de l'information et de la communication
- ★6 Français langue (voir Classification des cours)
- ★12 en sciences physiques (niveau 300) (voir Exigences du programme)
- ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) (voir Exigences du programme)

#### Année 5

- EDU F 434 - L'enseignant professionnel
- EDU M 452 - Enseignement du français au niveau secondaire
- EDU M 456 - L'enseignement des mathématiques au niveau secondaire
- EDU M 457 - L'enseignement des sciences au niveau secondaire
- EDU P 433 - La communication et la gestion en salle de classe
- EDU P 442 - Inclusion scolaire et modèles d'intervention
- EDU S 470 - Enseignement pratique: niveau secondaire
- EDU S 471 - Enseignement pratique: niveau secondaire

#### Notes

<sup>1</sup> L'étudiant qui a une mineure en Sciences physiques doit réussir PHYSQ 124 et PHYSQ 126. L'étudiant qui a une mineure en Sciences mathématiques doit réussir MATHQ 114 (ou 113) et 115.

<sup>2</sup> L'étudiant qui a une mineure en Sciences biologiques doit réussir BIOLE 107 et BIOLE 108. L'étudiant qui a une mineure en Sciences physiques doit réussir PHYSQ 124 et PHYSQ 126.

<sup>3</sup> L'étudiant qui a une mineure en Sciences mathématiques doit réussir MATHQ 114 (ou 113) et 115. L'étudiant qui a une mineure en Sciences Biologiques doit réussir BIOLE 107 et BIOLE 108.

#### Mineure: Français

- FRANC 235 - Survol de la littérature francophone
- FRANC 322 - Pratique de la dissertation
- ★3 Francophonies
- ★15 FRANC

## Exigences du programme

1. Pour obtenir les deux diplômes, BEd et BSc, un étudiant doit obtenir ★150 répartis comme suit:  
★72 en sciences, ★51 en pédagogie, ★24 en français et ★3 option libre.  
Majeure (sciences) – ★36  
Mineure (sciences) – ★24  
Mineure (français) – ★24  
Technologie (EDU M 341)– ★3  
Histoire ou philosophie de la science – ★3  
Options (sciences) – ★6  
Cours de pédagogie – ★51  
Option libre – ★3
  2. Normalement, un maximum de ★48 au niveau «junior» ou l'équivalent est autorisé dans le programme combiné.
  3. Un étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau 300 dans sa majeure et un minimum de ★6 de niveau 300 dans sa mineure en sciences.
  4. Un étudiant doit réussir à l'intérieur de sa mineure en français: FRANC 322, ★3 en Francophonies (voir Classification des cours), et ★3 en littérature (FRANC 235).
  5. Un étudiant doit normalement réussir ★30 de niveau «junior» avant de pouvoir s'inscrire dans des cours de niveau «senior.»
  6. Pour être admis avec équivalences universitaires dans le programme, un étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 2,0.
  7. Pour être autorisé à poursuivre le programme, un étudiant doit conserver une moyenne minimale de 2,0. S'il n'a pas obtenu 2,0 de moyenne, l'étudiant devra se retirer du programme combiné et pourra transférer, si éligible, au programme du BEd ou du BSc.
  8. Pour recevoir les diplômes du BEd et du BSc, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 2,0 dans tous les cours avec notes et dans tous les cours de la majeure en sciences.
  9. Afin d'être recommandé pour un brevet d'enseignement temporaire, l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 2,0 dans tous les cours professionnels obligatoires.
  10. Un étudiant qui échoue aux stages I ou II (EDU S) ne peut s'inscrire à aucun autre cours de stages à la Faculté Saint-Jean et doit se retirer du programme.
  11. Un étudiant qui abandonne les stages I ou II doit obtenir la permission du Vice-doyen aux affaires académiques avant de s'y réinscrire.
  12. Lors de leur stage dans une école, les étudiants doivent se comporter conformément au code de déontologie de l'Alberta Teachers' Association et au University of Alberta Code of Student Behavior: Conduct and Discipline.
- Les stagiaires doivent:
- a. reconnaître et accepter que le bien-être des élèves est de la plus haute importance et que l'enseignant coopérant a la responsabilité ultime en ce qui concerne la salle de classe;
  - b. se comporter de façon éthique et professionnelle envers tous les membres de l'école et se familiariser avec le code de déontologie de l'ATA.

Les étudiants sont responsables de maintenir ces standards et, le cas échéant, doivent en rendre compte à la responsable de la section Éducation et au Vice-doyen aux affaires académiques.